

**UNION DES COMORES**  
=====

**MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PLAN**  
=====

**COMMISSARAT GENERAL AU PLAN**  
=====

**DIRECTION NATIONALE DE LA STATISTIQUE**  
=====

**COORDINATION NATIONALE DE LA SNDS**

**Proposition des grands axes de la réforme du Système Statistique National, de stratégies et de plans d'actions globales et sectorielles**

*Cette étude est réalisée grâce à un financement de la Banque Mondiale (BIRD/IDA)*

*Par*  
*Abdallah Abdou ([a.abdou@wanadoo.fr](mailto:a.abdou@wanadoo.fr))*  
*Consultant international*

*avec la collaboration des consultants nationaux*  
*Ahmed Djoumoi*  
*Monir Mhoudine*  
*Mouhiddine Kaambi Ahmed*

**Moroni, 19 Novembre 2007**

## Sommaire

<i>Introduction</i> -----	<b>1</b>
<b>1. Proposition de grands axes de la réforme du système statistique national (SSN)</b> -----	<b>2</b>
<b>1.1. Principes directeurs du SSN</b> -----	<b>2</b>
<b>1.2. Proposition de réforme du cadre réglementaire et législatif</b> -----	<b>4</b>
1.2.1. Adoption d'une Loi sur l'obligation, la coordination, et le secret en matière de statistiques -	4
1.2.2. Création d'un Conseil National de Statistique (CNS)-----	5
1.2.3. Renforcement des capacités de la Direction Nationale de la Statistique (DNS) -----	6
1.2.4. Redynamisation des organes producteurs de statistiques sectorielles au niveau de l'Union et des Iles Autonomes-----	9
<b>2. Esquisse de vision et d'orientations stratégiques</b> -----	<b>13</b>
<b>3. Plans d'actions globales et sectorielles</b> -----	<b>24</b>
<b>3.1. Etablir un cadre juridique et institutionnel réglementant les activités statistiques et organisant la coordination statistique</b> -----	<b>24</b>
3.1.1. Cadre légal et réglementaire -----	24
3.1.2. Coordination du système statistique national-----	27
3.1.3. Renforcement des capacités de la DNS et des Directions de la Statistique au niveau des Iles Autonomes -----	29
<b>3.2. Développer en quantité et en qualité les ressources humaines affectées au Système Statistique National</b> -----	<b>33</b>
3.2.1. Formation initiale-----	33
3.2.2. Formation continue -----	36
<b>3.3. Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites</b> -----	<b>39</b>
3.3.1. Méthodologie de collecte et de traitement de l'information -----	39
3.3.2. Suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté-----	42
3.3.3. Comptes nationaux-----	45
3.3.4. Prix -----	48
3.3.5. Statistiques des finances publiques-----	50
3.3.6. Statistiques de la balance des paiements -----	53
3.3.7. Statistiques de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche-----	56
3.3.8. Statistiques de la population active -----	59
3.3.9. Statistiques de l'éducation -----	63
3.3.10. Statistiques de la santé -----	67
3.3.11. Statistiques d'état civil -----	71
3.3.12. Préparation du RGPH 2013-----	74
<b>3.4. Favoriser l'accès et une diffusion des données adaptée aux normes, et promouvoir la culture statistique</b> -----	<b>77</b>
3.4.1. Accès et utilisation des statistiques -----	77
3.4.2. Diffusion des statistiques et adhésion aux normes internationales-----	81

## INTRODUCTION

Le présent rapport est élaboré dans le cadre d'une mission qui s'est déroulée en deux phases, du 18 septembre au 4 octobre 2007, et du 29 octobre au 22 novembre 2007. Il fait partie intégrante du processus de formulation de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS).

Le présent Document de travail, intègre la première phase importante du processus de formulation de la SNDS, le diagnostic du système statistique national élaboré avec l'appui d'un consultant international, et validé à l'issu d'un Atelier réalisé du 20 au 22 septembre 2007, Cet Atelier de validation présidé par Madame la Commissaire Générale du Plan, a réuni des représentants des secteurs public et privés, et des organisations internationales. Les observations et recommandations ont été intégrées dans le Rapport final portant sur diagnostic du système statistique national, publié dans le cadre de la présente mission.

Le présent rapport se fonde sur les conclusions de la validation finale dudit diagnostic. Il donne les grands axes de la réforme du système statistique national (Chapitre 1), et il définit la vision et les orientations stratégiques (Chapitre 2). Il établit ensuite les priorités et arrête des stratégies qui permettront de concrétiser la vision et d'obtenir les résultats escomptés à terme, autour d'un plan d'actions globales (Chapitre 3). Ce plan d'actions globales et sectorielles intègre pour les quatre axes stratégiques retenus, l'ensemble des objectifs opérationnels ainsi que leurs résultats et actions identifiées, avec une évaluation des coûts sur toute la durée de la SNDS 2008-2012.

A l'issue de la mission du 18 septembre au 4 octobre 2007, trois consultants nationaux ont été recrutés pour élaborer des plans d'actions sectorielles, en concertation avec les départements techniques concernés. Les résultats de leurs travaux sont en cours de finalisation et sont discutés et intégrés dans le présent rapport.

# **1. PROPOSITION DE GRANDS AXES DE LA REFORME DU SYSTEME STATISTIQUE**

## **NATIONAL (SSN)**

Les grands axes de la réforme du système statistique national sont:

- L'adoption d'une la Loi sur l'obligation, la coordination, et le secret en matière de statistiques
- La création d'un Conseil National de Statistique (CNS)
- Le renforcement des capacités de Direction Nationale de la Statistique (DNS)
- La redynamisation des organismes producteurs de statistiques sectorielles au niveau de l'Union et des Iles Autonomes

L'objectif fondamental est de construire un système statistique national décentralisé et intégré, dont les fondements théoriques restent conformes aux Principes Fondamentaux des statistiques officielles édictés par les Nations Unies et au projet de Charte africaine de la statistique.

Le SSN est composé d'un Conseil National de Statistique (CNS), de la DNS, de la Banque Centrale des Comores et des organismes producteurs de statistiques sectorielles au niveau de l'Union et des Iles Autonomes.

### **1.1. Principes directeurs du SSN**

#### **Exclusivité:**

L'exercice de la coordination technique et opérationnelle incombe exclusivement à la DNS suivant les orientations données par le CNS, et l'exercice des fonctions de collecte, traitement et diffusion des données statistiques officielles incombent à la DNS et aux organismes producteurs de statistiques au niveau de l'Union et des Iles Autonomes.

#### **Indépendance professionnelle**

La DNS et l'ensemble des composantes du SSN jouissent d'une indépendance scientifique sur le choix des méthodes, des concepts, des nomenclatures et des moyens techniques les mieux adaptés à la production et à la diffusion des données statistiques, dans le cadre de leurs attributions respectives. Il convient de définir précisément le champ de ce qui est considéré comme statistiques publiques et rechercher les solutions institutionnelles qui garantissent au mieux cette indépendance professionnelle qui inclue la transparence de l'information statistique.

#### **Autorité et coopération statistiques:**

Les organes de production statistique doivent disposer d'un mandat légal clair pour collecter des informations à des fins statistiques. Ce mandat leur donne la faculté d'effectuer des enquêtes et toutes les recherches nécessaires à la production statistique, ainsi que de solliciter toute information auprès des agents, autorités, services et organismes de l'Etat, ou auprès des personnes privées ou collectives présentes sur le territoire national ou y exerçant leur activité. Tous les personnes et agents économiques susceptibles de fournir de l'information statistique ont le devoir de coopérer avec les organes de production statistique.

### **Secret statistique:**

Les organes de production statistique doivent traiter les informations concernant les personnes et les agents économiques de manière strictement confidentielle. Il s'agit des faits et comportements d'ordre privé, qui ne doivent pas faire l'objet d'aucune communication du service dépositaire. Il s'agit aussi des renseignements individuels d'ordre économique ou financier qui ne doivent pas en aucun cas, être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique, ou de recherche de la part des autorités militaires, de la police et de l'autorité judiciaire. Les répondants doivent être informés régulièrement des finalités des opérations statistiques et des mesures prises en matière de protection des données collectées. Les organes de production statistique sont légalement responsables des dommages ou préjudices causés aux tiers dans l'exercice de leur activité.

### **Coordination**

Les organes de production statistique sont tenus d'élaborer des programmes d'activités annuels et pluriannuels et de les faire approuver par l'instance supérieure de supervision et de coordination, qu'est le Conseil National de Statistique. La réalisation de toute opération statistique par une entité du secteur public ou privé, et qui est non programmée, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil National de Statistique. La réalisation d'opérations statistiques de nature irrégulière ou ponctuelle ne doit pas porter préjudice à la production programmée qui doit s'efforcer de répondre au mieux à la demande statistique.

Le Conseil National de Statistique doit comprendre les producteurs et utilisateurs de statistique, et définir des mécanismes de concertation pour assurer l'adéquation de l'information statistique aux besoins.

Sur la base des programmes d'activités approuvés par le Conseil National de Statistique, les organes de productions statistiques sectorielles concluent avec la Direction Nationale de la Statistique, des protocoles de collaboration relatifs à la nature des informations à recueillir, aux méthodes à appliquer, à la fréquence et à la date de collecte.

### **Qualité des données**

Les données produites par le SSN doivent être pertinentes, fiables et comparables. La cohérence de la production statistique doit être recherchée à travers: (i) le choix judicieux des sources de données à des fins statistiques qui peuvent être tirées de recensements, d'enquêtes ou de fichiers administratifs; (ii) et la mise en œuvre d'un processus de coordination du système d'information, et en particulier, en matière d'harmonisation des concepts et des méthodes.

### **Diffusion**

L'information statistique doit être diffusée de manière pratique, régulière et accessible à tous les utilisateurs sans restriction. Elle doit être accompagnée de méta données nécessaires y compris les procédures de rectification des résultats, et de commentaires analytiques.

Les données statistiques doivent être produites et diffusées au niveau de l'Union et des Iles Autonomes, en fonction du mandat accordé à chacune des composantes du SSN et aux ressources humaines, techniques et financières, octroyées pour permettre de répondre aux exigences statistiques aux niveaux régional, national et international.

## **1.2. Proposition de réforme du cadre réglementaire et législatif**

Il n'existe pas de Loi sur la statistique publique avec comme conséquence immédiate, l'inexistence de coordination effective entre les producteurs entre eux et les utilisateurs de statistiques. Il n'existe pas non plus de programme concerté, ni de tradition en matière de suivi/évaluation d'activités statistiques. De même, il n'existe pas de structure formelle de coordination générale des activités statistiques aux Comores. Cette absence de coordination est la conséquence immédiate de l'absence d'une loi statistique qui vise par principe, la cohérence et l'efficacité du système statistique.

L'absence de coordination statistique effective et son corollaire, l'absence de dialogue entre producteurs et utilisateurs des données statistiques, engendrent une absence d'harmonisation et de diffusion des cadres de références, des concepts, des définitions, des nomenclatures et des méthodes. Cela engendre un manque de discipline au niveau de la production des données dans un contexte marqué par l'absence de tradition en matière de suivi/évaluation des activités statistiques.

Les missions statistiques sont partiellement exécutées et non adaptées à la complexité de la décentralisation, et elles restent en particulier non liées à la Loi organique sur le partage des compétences entre l'Union et les Iles Autonomes: Il y a un décalage entre les missions statistiques légales et réelles dévolues seulement à sept départements, avec une vision centralisatrice antérieure à la Constitution de l'Union des Comores adoptée le 23 décembre 2001. Avec le processus de décentralisation, il y a une désarticulation du système statistique national qui s'accompagne d'une démultiplication des structures en charge de la production statistique dans l'Union et les Îles autonomes, sans une clarification des liens fonctionnels entre elles. De plus, l'Etat n'a pas doté ses différentes structures, des mécanismes et des ressources humaines et financières suffisantes pour réaliser toutes les tâches découlant de leurs attributions.

### **1.2.1. Adoption d'une Loi sur l'obligation, la coordination, et le secret en matière de statistiques**

La formulation et la mise en œuvre d'une la Loi statistique est nécessaire pour donner l'efficacité nécessaire aux structures de production et d'utilisation, ainsi qu'aux instances de gestion de l'information statistique. Elle devrait être considérée comme l'aboutissement du processus de construction d'un système statistique national.

Un projet de Loi statistique est proposé par la Direction Nationale de la Statistique, et répond aux critères généraux d'une loi statistique moderne: indépendance scientifique, coordination, confidentialité, règles de transparence qui favorisent l'accès aux informations statistiques à tous les utilisateurs, obligation de réponse, respect des normes, concepts, méthodes utilisés au niveau international. Ce projet reste en revanche imprécis en ce qui concerne l'attribution des missions statistiques, la définition du champ des statistiques publiques et la définition des relations fonctionnelles entre les différents producteurs de données statistiques. Le nouveau projet de Loi statistique, tout en se fondant sur la Loi organique sur le partage des compétences entre l'Union et les Iles Autonomes, doit respecter les principes fondamentaux de la statistique publique et en particulier, les principes directeurs du SSN résumés ci-dessus à savoir: Exclusivité, Indépendance professionnelle, Autorité et coopération statistiques, Secret statistique, Coordination, Qualité des données et Diffusion.

Il s'agit donc d'initier un processus participatif avec l'ensemble des parties prenantes, pour déterminer les principes du fonctionnement du système statistique, et les faire transcrire par des juristes nationaux, en termes de textes législatifs et réglementaires.

Cette adoption d'une Loi statistique devrait s'accompagner d'une révision des textes portant organisation des différentes composantes du système statistique national (SSN). La rédaction, l'adoption et la mise en œuvre des textes législatifs et réglementaires nécessitent un travail relativement long et qui demande beaucoup de concertations et d'explications, tant au niveau de l'Union que des Iles Autonomes.

### **1.2.2. Création d'un Conseil National de Statistique (CNS)**

Le processus envisagé de réforme du cadre réglementaire et législatif prend comme point de départ l'adoption d'un Loi statistique et dont la mise en œuvre est subordonnée par la création d'un Conseil National de Statistique. et l'élaboration d'instruments techniques pour promouvoir la coordination statistique.

Le Conseil National de Statistique est l'organe de l'État qui supervise, oriente et coordonne le système statistique national. Il est chargé de proposer les orientations, les priorités et les instruments de coordination de l'activité statistique publique. Elle veille au respect des règles déontologiques de la profession et des principes de l'activité statistique, et à la coordination des travaux statistiques.

#### **Compétences:**

Le Conseil National de Statistique délibère et donne son avis sur:

- Sur les besoins à satisfaire et sur l'état du système d'information statistique, ainsi que sur les innovations à lui apporter à court ou moyen terme;
- Sur le développement général des travaux statistiques des services producteurs, compte tenu, notamment, des travaux statistiques prévus en la matière par les instances internationales;
- Sur les programmes d'activités annuels et pluriannuels des organes de production statistique, leurs modalités de mise en oeuvre et sur la répression des infractions en matière d'opérations statistiques;
- Sur les projets d'exploitation, à des fins d'information générale, des données issues de l'activité des administrations, des organismes publics et des organismes privés chargés d'un service public;
- Sur la coordination technique, les travaux de la Direction Nationale de la Statistique et les activités statistiques de tous les organes de production statistiques au niveau de l'Union et des Iles Autonomes, en vue d'éliminer les doubles emplois, d'améliorer le rendement du travail statistique et la qualité des résultats.

Le Conseil National de Statistique tient à jour les nomenclatures économiques et sociales officielles, veille au secret statistique et se réunit en comité du contentieux des enquêtes statistiques obligatoires. Il est particulièrement chargé de proposer des modifications aux actes législatifs et réglementaires relatifs au recensement de la population, et de de toute autre opération statistique à caractère obligatoire.

### **Composition: et fonctionnement**

Le Conseil National de Statistique est l'instance de la concertation nécessaire entre les producteurs et utilisateurs des données statistiques, afin de répondre efficacement aux besoins en données et garantir la disponibilité d'une information statistique de qualité.

Sa composition devrait être rationalisée en effectif et suivant des niveaux hiérarchiques compatibles avec les enjeux de la statistique publique. En d'autres termes, les représentants du CNS ne doivent pas être d'un haut niveau de responsabilité politique dont les tâches quotidiennes les empêcheraient d'y participer régulièrement et de manière efficace.

Le CNS doit être composé des représentants des organes de production statistique au niveau de l'Union et des Iles Autonomes, de la Banque Centrale des Comores, du secteur privé et des organisations de la société civile.

La présidence du CNS serait assurée par l'autorité de tutelle de la Direction Nationale de la Statistique. Et le Secrétariat du CNS serait assumé par le Directeur de la DNS qui est membre de droit du CNS et qui est tenu d'assister personnellement à chaque réunion.

Le Conseil National de Statistique se réunit en séance plénière une fois par an et ses délibérations sont publiées au Journal Officiel. Il peut créer en son sein des commissions spécialisées en cas de besoin.

#### **1.2.3. Renforcement des capacités de la Direction Nationale de la Statistique (DNS)**

Dans l'optique adoptée dans la SNDS, c'est sur la DNS que repose une grande partie de l'effort qui doit être réalisé pour augmenter de façon significative les capacités statistiques globales du système.

La Direction Nationale de la Statistique dépend hiérarchiquement du Commissariat Général au Plan, avec des missions définies par le décret n° 01-106/CE du 4 septembre 2001. Les missions et l'organisation de la Direction Nationale de la Statistique ne sont pas adaptées aux nouveaux enjeux de la statistique publique. L'organisation actuelle de la Direction Nationale de la Statistique est fort éloignée du modèle constitué par les principaux dispositifs identifiés au sein d'un organe central de statistique, et seul le dispositif d'enquêtes auprès des ménages et de recensement de population réalisée en 2000-2006, semble avoir été organisé. Au-delà de ce dispositif d'enquêtes, les activités de la Direction Nationale de la Statistique gravitent autour des statistiques des prix et de la mise en place du Programme de Comparaison International (PCI – Afrique) – Comores, et de l'analyse desdites enquêtes et recensement. Et en plus de l'absence de coordination technique par la DNS, il n'y a pas, de tradition en matière de programmation et de suivi/évaluation des activités statistiques.

De plus, la DNS reste confrontée à des contraintes fortes en ressources financières et humaines. Il n'y a pas de budget propre à la production statistique, l'ensemble des ressources de l'Etat étant gérées par le CGP, et le programme d'enquêtes et les activités statistiques pour 2001-2006, étant financés principalement par les partenaires extérieurs. Et les ressources humaines sont insuffisantes aussi bien quantitativement que qualitativement, avec des effectifs budgétisés en 2006, de 6 cadres supérieurs et de 6 cadres moyens, en raison notamment d'un fort taux de déperdition du personnel a été plus importante durant la période 2001-2006, avec 29 % pour les cadres supérieurs et 54 % pour les cadres moyens. Le cadre de travail n'est pas adapté et les équipements logistiques, informatiques et bureautiques sont insuffisants.



En conséquence la production statistique à la DNS est très insuffisante et reste fort éloignée des missions définies par le décret n° 01-106/CE du 4 septembre 2001. La DNS est confrontée à des difficultés managériales, organisationnelles et de structuration des services, liés à l'insuffisance de cadres supérieurs et moyens dont le nombre est en dessous du seuil minimum en personnel technique requis pour assumer ses missions et attributions régulières. Des dispositions urgentes devront être prises pour lever les contraintes en ressources humaines de la DNS et assurer un financement adéquat pour la production statistique.

La SNDS en tant que cadre cohérent pour organiser le développement du système statistique, se justifie par le rôle et l'importance des statistiques dans l'amélioration des résultats du développement et de leur intégration aussi bien dans le cadre de politiques nationales que dans les stratégies d'assistance des pays donateurs. Ceci implique d'accroître significativement la visibilité des statistiques publiques en général, et en particulier, de la Direction Nationale de la Statistique en tant qu'organe centrale d'impulsion et de coordination du système statistique décentralisé et intégré. Le maintien du statut actuel de la DNS au sein du Commissariat Général du Plan, affecte la capacité d'organisation et de production de la DNS, d'une part, et ne lui permet pas de jouer son rôle de coordination technique et opérationnelle de l'ensemble du système statistique nationale. Il est donc nécessaire d'ériger la DNS au même rang hiérarchique que les directions nationales au niveau de l'Union des Comores, en une véritable direction nationale à caractère scientifique et technique, dotée d'une autonomie administrative qui serait sous la tutelle directe du Ministère en charge des Finances et/ou de l'Economie.

Dans la perspective de la mise en place du cadre juridique et institutionnel, la DNS deviendrait véritablement l'organe central d'un système statistique national décentralisé et intégré. La DNS serait dotée d'une autonomie de décision scientifique la plus large possible, supervisée en partie par le Conseil National de Statistique, le tout en accord avec les principes fondamentaux de la Statistique publique. En plus de cette coordination technique et opérationnelle, la DNS devrait être capable de produire les statistiques prioritaires hors du système administratif suivant le principe de subsidiarité, et avoir un rôle d'assistance technique au traitement statistique des données par les organes de production statistique au niveau de l'Union et des Iles autonomes. De plus la nouvelle Loi statistique confierait à la DNS, la mission de constituer des bases de données statistiques et de publier régulièrement les données et méta données sur les statistiques publiques nationales, en s'assurant au préalable de la qualité de celles-ci. Il s'agit là d'enjeux importants de la Loi statistique, qui impliqueraient un véritable renforcement des capacités de la DNS.

L'adhésion de l'Union des Comores à AFRISTAT, à l'instar des pays africains francophones, pourrait significativement contribuer à développer le système statistique national, et en particulier, aider la DNS à remplir efficacement sa mission.

### **Nature, Missions: et Compétences**

La Direction Nationale de la Statistique est l'organe central d'un système statistique national décentralisé et intégré, et dotée d'une autonomie administrative et de décision scientifique.

Le domaine de compétence de la DNS couvre l'ensemble des champs statistiques hormis ceux dont la compétence exclusive est attribuée à un organe de production statistique sectoriel. La DNS collabore avec l'ensemble des organes de production statistique et coordonne techniquement leurs activités statistiques. La DNS est également responsable des grandes opérations statistiques nationales, comme les recensements, les enquêtes démographiques et de santé, les enquêtes sur les dépenses, les revenus ou les conditions de vie des ménages. la DNS

prête une assistance technique permanente à la Direction de la Statistique au niveau des Iles Autonomes, dans le cadre de la réalisation des travaux statistiques, et de la coordination technique et opérationnelle du Système Statistique National. De même, la DNS apporte son expertise technique ponctuelle à tout organe de production statistique suivant les besoins exprimés.

La Direction Nationale de la Statistique a pour mission générale la production, la coordination technique, la centralisation et la diffusion des données statistiques officielles. A cette fin, ses missions spécifiques devront être revues suivant les grandes lignes suivantes:

- Elaborer et de proposer au gouvernement le cadre juridique et institutionnel devant régir la production et l'utilisation de l'information statistique;
- Collecter, stocker, traiter et diffuser des données statistiques rendant compte de la situation économique et sociale du pays;
- Produire des comptes nationaux suivant les normes en vigueur;
- Centraliser les statistiques de base, conserver et tenir à jour les fichiers et inventaires des personnes, des entreprises et des biens à des fins d'exploitations statistiques;
- Uniformiser et harmoniser les méthodologies des travaux statistiques réalisés dans le pays;
- Concevoir, préparer, superviser et exécuter toutes les opérations de recensement de la population, des enquêtes statistiques auprès des entreprises, des ménages, etc.
- d'effectuer ou de faire effectuer, à la demande du Gouvernement ou d'autres utilisateurs, des études d'ordre démographique, économique et social;
- de publier et de diffuser, sous réserve de l'intérêt national, les résultats de ses travaux statistiques réalisés;
- Assurer une coordination technique et opération du système statistique national et contribuer à l'amélioration de l'organisation des organes de production statistiques dans le pays;
- Mettre au point une organisation et des méthodes afin de permettre l'échange et le partage des données statistiques en toute sécurité
- Assurer la liaison technique avec les organismes et pays étrangers qui interviennent dans les domaines de renforcement des capacités statistiques.

### ***Domaines statistiques couverts par la DNS***

- Comptes nationaux
- Indice des prix à la consommation et Inflation
- Statistiques du commerce extérieur
- Statistiques de conjoncture
- Statistiques du tourisme
- Statistiques des entreprises
- Conditions de vie des ménages et Pauvreté
- Population et Démographie

### **Structuration:**

Pour assumer ses missions spécifiques, la DNS devrait être structurée autour des trois Divisions suivantes et être dotée des ressources humaines, financières et techniques appropriées.

- Division des Statistiques Economiques;
- Division des Statistiques générales, des Enquêtes et des Opérations de terrain
- Division de la Coordination et du Développement de la Statistique;

### **Ressources humaines, financières et techniques**

Pour exécuter sa mission et atteindre les résultats escomptés, La Direction Nationale de la Statistique devra disposer d'un budget propre et d'une autonomie de gestion des ressources financières pour son fonctionnement. Ces ressources devront être sécurisées suivant les trois modalités suivantes:

- D'une taxe statistique qui est une allocation d'un pourcentage de la taxe administrative collectée au niveau des douanes;
- D'une allocation mise à sa disposition dans le cadre du budget annuel de l'Etat;
- Des dons et legs et les libéralités diverses, consentis avec l'accord de l'autorité de tutelle.

Si l'on admet comme norme en terme de structuration de la DNS, la création de trois divisions ayant chacune deux services devant comprendre un personnel d'encadrement et deux agents d'exécution, cela revient à un total de 33 personnes en moyenne dont 13 cadres supérieurs, et 20 agents d'exécution y compris le secrétariat et divers agents. Il faut noter qu'afin d'assumer la tutelle technique dans la nouvelle configuration du système statistique national, la DNS va devoir affecter malgré ses contraintes en ressources humaines, un statisticien en qualité de conseiller, dans chacune des directions statistiques à créer au niveau des Iles Autonomes. Cette mesure contribuerait à la production de données statistiques de qualité, et crée un lien technique et opérationnel très solide entre l'Union et les Iles Autonomes. Pour résoudre les contraintes en ressources humaines, il est nécessaire d'élaborer un plan de recrutement du personnel par la fonction publique.

#### **1.2.4. Redynamisation des organes producteurs de statistiques sectorielles au niveau de l'Union et des Iles Autonomes**

D'une manière générale, la fonction statistique est systématiquement intégrée dans la fonction de planification stratégique dans toutes les administrations publiques qui présentent elles-mêmes des faiblesses des capacités techniques de gestion et de planification. Les missions statistiques dévolues à quelques services sectoriels (Direction Générale du Plan, Education, Santé, Pêche, Agriculture et Elevage) sont partiellement exécutées et non adaptées à la complexité de la décentralisation: Il y a un décalage entre les missions statistiques légales et réelles avec une vision centralisatrice antérieure à la Constitution de l'Union des Comores adoptée le 23 décembre 2001. Avec le processus de décentralisation, il y a une désarticulation du SSN qui s'accompagne d'une démultiplication des structures en charge de la production statistique dans les Îles autonomes, sans une clarification des liens fonctionnels entre elles et avec celles de l'Union. De plus, l'Etat n'a pas doté ses différentes structures, des mécanismes et des ressources humaines et financières suffisantes pour réaliser toutes les tâches découlant de leurs attributions.

#### **Relations entre la DNS et la Direction de la Statistique au niveau de l'Ile Autonome**

Dans le cadre d'un système statistique national décentralisé et intégré, il est nécessaire de renforcer la fonction statistique dans les Iles Autonomes. En effet, il y a une demande statistique implicite dans la Constitution de l'Union des Comores adoptée le 23 décembre 2001 et à celles des trois Iles Autonomes adoptées en 2002, qui stipulent que chaque Ile Autonome élabore et exécute son propre plan de développement socio-économique, qui doit être cohérent avec tout projet de développement économique de l'Union devant se faire après une large concertation. Cette demande statistique ne peut être satisfaite du fait des faibles capacités des trois Directions Générales du Plan (DGP) placées sous la tutelle politique des Îles autonomes, mais se considèrent comme de simples exécutants d'opérations commanditées par la DNS au niveau de

l'Union, et ne jouent pas de rôle de coordination technique et opérationnelle au niveau de l'Ile Autonome. Il est donc nécessaire de clarifier les missions statistiques au niveau des Iles Autonomes en complémentarité avec celles de la DNS qui doit assumer un rôle majeur de conseils techniques permanents auprès de celles-ci; A ce titre un délégué permanent de la DNS sera affecté au titre de l'Union, dans chaque Direction de l'Ile Autonome.. Le Service statistique existant à la DGP devrait être érigé en Direction de la Statistique au niveau de l'Ile Autonome, et bénéficier d'un renforcement de capacités pour remplir efficacement sa mission.

#### Missions et attributions de la Direction de la Statistique au niveau de l'Ile Autonome

- Collecter, stocker, traiter et diffuser des données statistiques rendant compte de la situation économique et sociale de l'Ile Autonome;
- Exécuter au niveau de l'Ile Autonome, pour le compte des organes statistiques au niveau de l'Union, toute opération d'enquête ou de recensement
- Réaliser des enquêtes ou toute autre étude avec les partenaires afin de satisfaire les besoins spécifiques, en données statistiques, des autorités politiques et administratives, des collectivités territoriales, des services et des partenaires au développement intervenant au niveau de l'Ile Autonome
- Diffuser les données régionales traitées par la DNS et les autres organes du système statistique national
- Gérer une base de données économiques et sociales, renseigner les indicateurs propres à l'Ile Autonome, et faciliter l'accès aux utilisateurs
- Coordonner les programmes et rapports annuels et pluriannuels de développement de la statistique dans le secteur au niveau de l'Ile Autonome
- Représenter la DNS et assurer la coordination technique et opérationnelle des activités statistiques des différentes structures concernées au niveau de l'Ile Autonome

#### Relations entre les organes de production statistique sectorielle et la DNS

Pour que les organes de production de statistiques sectorielles puissent être opérationnelles et fonctionnelles, elles devraient d'abord disposer des textes réglementaires officiels adoptés portant sur leur organisation et fixant leurs missions et attributions. Et pour renforcer la concertation et la coordination des activités statistiques et créer une synergie entre toutes les structures du système statistique national, il faudrait envisager d'indiquer, dans les textes portant attributions et missions des organes de production de statistiques sectorielles, le type de relations hiérarchiques et/ou de relations de travail qui doivent exister entre les structures de l'Union et des Iles Autonomes et la DNS. Ces précisions pourraient contribuer à créer un véritable cadre de partenariat et de concertation entre toutes les structures du système statistique national. Ces relations techniques peuvent se résumer en quatre points:

- L'organisation entre chaque structure statistique sectorielle et la DNS, des séances de travail pour arrêter, d'un commun accord, la liste minimale d'indicateurs, nécessaires dans chaque secteur, pour le suivi et l'évaluation des différentes politiques sectorielles et des indicateurs des OMD. Le programme de travail et donc de collecte des données de ces structures statistiques aurait alors comme priorités de permettre de renseigner ces indicateurs clés et qui doivent être contenus dans leurs différentes publications;
- L'harmonisation des méthodologies de collecte et de traitement de l'information;
- La programmation et la mise en œuvre d'opérations statistiques conjointes;
- L'assistance technique de la DNS aux différentes structures statistiques sectorielles pour améliorer la qualité, la périodicité et la régularité de ces publications.

## Relations entre les organes de production statistique sectorielle au niveau de l'Union et des Iles Autonomes

Elles se fondent sur le principe selon lequel toutes les données statistiques collectées au niveau régional doivent être traitées et rendues disponibles aux utilisateurs des Iles autonomes. Elles découlent des missions statistiques complémentaires, attribuées à l'Union et aux Iles Autonomes, dont les grandes lignes suivent:

### Missions et attributions des organes de production statistique sectorielle au niveau de l'Union

- Participer à l'élaboration des programmes et rapports annuels et pluriannuels de développement de la statistique dans le secteur
- Harmoniser les méthodologies de collecte et de traitement des données statistiques et mettre à jour les bases de données nationales pour une production de statistiques comparables et intégrées
- Répertoire de manière régulière, les types de données collectées dans le secteur, les outils et les méthodes de collecte, en faire une évaluation périodique de la qualité des données et proposer des révisions au besoin, avec l'appui technique des services de la DNS
- Collecter, centraliser et transmettre à la DNS dans les délais, les statistiques sectorielles sur la base des normes et méthodologies adéquates
- Elaborer une base de données sur les indicateurs liés au secteur
- Concevoir et réaliser les enquêtes statistiques relevant du secteur avec l'appui technique de la DNS
- Participer sur le plan technique et méthodologique aux enquêtes nationales réalisées par la DNS, disposant d'un volet en relation avec le secteur
- Procéder à la publication régulière, conformément à un calendrier préétabli, des résultats de leurs études et travaux statistiques, notamment les annuaires des statistiques sectorielles, les tableaux de bord, les rapports sur l'état des statistiques sectorielles

### Missions et attributions des organes de production statistique sectorielle au niveau des Iles Autonomes

- Proposer des programmes et rapports annuels et pluriannuels de développement de la statistique dans le secteur au niveau de l'Ile Autonome, sous la coordination technique de la Direction de la Statistique de l'Ile Autonome
- Collecter et traiter sur la base des normes et méthodologies communes, les données statistiques courantes relevant du secteur
- Réaliser toute opération statistique requise dans le secteur à la demande des autorités ou des partenaires, et ce, avec la collaboration technique de la Direction de la Statistique de l'Ile Autonome
- Transmettre à l'organe de production statistique sectorielle au niveau de l'Union, dans les délais, les statistiques sectorielles produites
- Contribuer à la réalisation toute publication statistique au niveau de l'Ile Autonome.

Le renforcement des capacités statistiques des organes de production statistique au niveau de l'Union et des Iles Autonomes, se ferait dans le cadre des plans d'actions sectorielles visant une production statistique de qualité. Toutefois, le renforcement des capacités humaines ne peut se résoudre à court terme que par un redéploiement du personnel, en attendant la formation et la disponibilité de statisticiens qualifiés.

Domaines statistiques sectorielles courantes couverts au niveau de l'Union et des Iles Autonomes

- Education
- Santé
- Pêche
- Agriculture et Elevage
- Emploi et marché du travail
- Statistiques des prix
- Statistiques douanières
- Statistiques des finances publiques
- Statistiques d'état civil.

## **2. ESQUISSE DE VISION ET D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES**

La nécessité et l'urgence d'engager un processus de formulation d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS), découlent du caractère sous-développé du système statistique national, et aussi de nouveaux enjeux liés à la fois, à la vision stratégique de développement du pays, axé sur les résultats en matière de lutte contre la pauvreté, et au respect des engagements internationaux tels que le suivi de la réalisation des OMD et l'adhésion au SGDD. Le processus de formulation de la SNDS s'inscrit dans un contexte particulier, marqué par le développement organisationnel de l'administration publique, requis par le nouvel ensemble comorien au sein duquel chaque île jouit d'une large autonomie et dispose d'une constitution propre. Mais tout en reconnaissant le rôle et l'importance des statistiques de qualité, il faut observer que les défis à relever sont importants et se résument par la faiblesse des moyens humains, techniques et financiers pour produire, analyser et faire usage de la variété de statistiques de la qualité requise pour soutenir un développement économique et social réel.

Dans cette optique, la vision du Gouvernement de l'Union des Comores est de bâtir un système statistique national décentralisé et intégré, capable de répondre durablement aux besoins de suivi et d'évaluation des politiques publiques, et d'une façon générale, de satisfaire les besoins prioritaires des utilisateurs en mettant à leur disposition des statistiques de qualité, diffusées dans les délais et conformes aux normes internationales.

La réalisation de cette vision passerait par l'atteinte de quatre objectifs stratégiques suivants:

- Etablir un cadre juridique et institutionnel réglementant les activités statistiques et organisant la coordination statistique
- Développer en quantité et en qualité les ressources humaines affectées au Système Statistique National
- Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites
- Favoriser l'accès et une diffusion des données adaptés aux normes, et promouvoir la culture statistique

Les objectifs opérationnels et/ou sectoriels, les résultats attendus et les actions identifiées, sont donnés par axe stratégique dans les tableaux qui suivent.

Objectif opérationnel	Résultats attendus	Actions envisagées, 2008-2012	Coûts en KMF	Coûts en EUROS
-----------------------	--------------------	-------------------------------	--------------	----------------

**Tableau Synoptique d'ensemble**

<b>Axe stratégique n°1: Etablir un cadre juridique et institutionnel réglementant les activités statistiques et organisant la coordination statistique</b>				
Mettre en place les textes réglementaires et la réforme institutionnelle du système statistique national	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le système statistique national dispose d'un cadre légal et réglementaire, notamment en ce qui concerne le respect de principes fondamentaux de la statistique publique et l'attribution des missions statistiques au niveau de l'Union et des Iles Autonomes</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Elaborer et faire adopter un projet de Loi statistique et mettre à jour les textes portant organisations des différentes composantes du système statistique national</li> <li>Diffuser et promouvoir le nouveau cadre légal et réglementaire</li> <li>Confection d'une plaquette explicative à destination des services et des utilisateurs principaux des statistiques</li> </ol>	2 467 164	5 015
Mettre en place un système de coordination technique effective entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Conseil National de Statistique se réunit de façon régulière</li> <li>La DNS dispose d'une mission de relation avec les producteurs et les utilisateurs de statistiques au niveau de l'Union et des Iles Autonomes</li> <li>Des outils statistiques harmonisés sont mis en place</li> <li>Les échanges de données sont formalisés avec les principales composantes productrices du système statistique national</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Assurer la tenue régulière du comité de coordination statistique, notamment pour statuer sur les priorités en matière de production statistique</li> <li>Créer au sein de la DNS des fonctions de relations avec les producteurs et utilisateurs de statistiques</li> <li>Elaborer et mettre en place des outils statistiques harmonisés (Recueil harmonisé de concepts et définitions; Nomenclatures d'activités, de produits, de professions etc ...)</li> <li>Réaliser un schéma de protocole d'échange de données entre les composantes du SSN</li> <li>Organiser et animer des comités techniques ad hoc sectoriels</li> </ol>	20 171 642	40 999
Renforcer les capacités de la DNS et des Directions statistiques des Iles Autonomes pour leur permettre d'assumer au mieux leur mission de production statistique, de coordination technique et opérationnelle, et de suivi de la mise en œuvre de la SNDS	<ul style="list-style-type: none"> <li>La DNS dispose des cadres nécessaires à l'exécution de sa mission</li> <li>La DNS dispose d'un plan permettant un appui technique aux organes de production statistique au niveau de l'Union et des Iles Autonomes</li> <li>La formation des cadres aux procédures de management d'une direction de la statistique</li> <li>La création d'un cadre de travail adapté à une production statistique de qualité</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Recrutement progressif de cadres supérieurs et moyens</li> <li>Conseils et appuis techniques permanents à la DNS</li> <li>Appuis techniques permanents aux Directions Statistiques des Iles Autonomes</li> <li>Elaboration et suivi d'un plan de recrutement (élaboration profils, négociations,...)</li> <li>Formation des cadres managériaux (DNS et Organes de production statistique)</li> <li>Appui à la réorganisation de certains services producteurs de statistiques</li> <li>Construction/Réhabilitation et Equipement du siège de la DNS et des Directions Statistiques des Iles Autonomes</li> <li>Elaboration d'un rapport annuel pour examen par le Conseil National de</li> </ol>	846 987 284	1 721 519



Objectif opérationnel	Résultats attendus	Actions envisagées, 2008-2012	Coûts en KMF	Coûts en EUROS
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les capacités de production statistique sont renforcées au niveau des Iles Autonomes</li> <li>• Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la SNDS sont régulièrement évalués</li> </ul>	Statistique 9. Réalisation d'une revue à mi-parcours 10. Evaluation finale de la SNDS et préparation du schéma suivant 11. Maintien de l'adhésion de l'Union des Comores à AFRISTAT		
Total Axe stratégique n° 1			869 626 090	1 767 533

Objectif opérationnel	Résultats attendus	Actions envisagées, 2008-2012	Coûts en KMF	Coûts en EUROS
<b>Axe stratégique n°2: Développer en quantité et en qualité les ressources humaines affectées au Système Statistique National</b>				
Former les cadres et agents nécessaires au système statistique national	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former 6 Ingénieurs Statisticiens Economistes et Ingénieurs Socio-Démographes (Bac + 5 ans)</li> <li>• Former 12 Ingénieurs des Travaux Statistiques ou équivalent (Bac + 4 ans)</li> <li>• Former 60 Adjoints de la Statistique (Bac + 2 ans)</li> </ul>	2. Mettre à jour le plan de formation initiale	213 045 851	433 020
		3. Créer un département d'Adjoints techniques de la statistique au sein de l'Université des Comores		
		4. Assurer le déroulement du plan et le suivi des élèves		
		5. Assurer le suivi des jeunes diplômés		
Assurer le perfectionnement et le recyclage du personnel affecté au système statistique national, et promouvoir une culture de l'utilisation des statistiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les cadres responsables de la production sont formés aux techniques spécifiques de leur domaine d'activités (Démographie, Comptabilité Nationale, Finances publiques, Commerce extérieur, Statistiques de conjoncture, Education, Santé, Agriculture, Elevage et Pêche ...)</li> <li>• Le personnel non statisticien affecté au système bénéficie d'un cycle de formation continue lui permettant d'acquérir un savoir faire dans les domaines de la collecte, du traitement de l'analyse et de la publication des résultats</li> </ul>	1. Assurer le rôle de point focal pour les formations sectorielles	244 629 851	497 215
		2. Elaborer et mettre en œuvre un programme de recyclage du personnel affecté au système statistique national, en collaboration avec l'Université des Comores		
		3. Organiser des stages de formation de courte durée dans les instituts de formation en statistique ou des structures statistiques à l'étranger		
Total Axe stratégique n° 2			457 675 701	930 235

Objectif opérationnel / Sectoriel	Résultats attendus	Actions envisagées, 2008-2012	Coûts en KMF	Coûts en EUROS
<b>Axe stratégique n°3: Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites</b>				
Etablir progressivement pour chaque secteur une méthodologie précise et régulièrement évaluée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les instruments de collecte (questionnaires, méthodologies, listes de points d'observation, etc.) sont harmonisés et la qualité des données est améliorée</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Élaborer un manuel de définitions, concepts et des méthodologies utilisés pour les travaux statistiques</li> <li>Mettre en place les programmes de collecte et d'amélioration qualitative définis pour chaque filière statistique</li> <li>Organisation de séminaires sur les méthodologies de collecte et de traitement de l'information</li> </ol>	97 119 403	197 397
Adapter la production statistique aux besoins de suivi des conditions de vie des ménages et d'évaluation de la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'état de santé de la population est mieux appréhendé sur la base d'une Enquête de type démographique et de santé (EDS)</li> <li>Un dispositif de suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté est mis en place à partir de l'Enquête 123, et d'une enquête pluri thématique sur la gouvernance et la décentralisation</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Conception et réalisation d'une enquête démographique et de santé (EDS)</li> <li>Conception et réalisation de l'Enquête 123</li> <li>Elaboration d'une méthodologie et réalisation d'une enquête permanente adaptée au cas comorien, sur la base de l'Enquête 123</li> <li>Elaboration d'une méthodologie et réalisation d'une enquête biennale pluri thématique sur la gouvernance et la décentralisation</li> <li>Réaliser à partir des données d'enquêtes existantes des analyses approfondies sur des thèmes d'intérêt liés à la politique économique et sociale du pays</li> </ol>	632 845 564	1 286 271
Construire un dispositif d'élaboration des comptes nationaux conformes aux normes en vigueur	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une équipe permanente de comptables nationaux est mise en place</li> <li>Les comptes nationaux sont conformes au SCN 93 et élaborés à l'aide du module ERETES</li> <li>Une année de base est définie et les comptes nationaux sont régulièrement produites et diffusées</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les capacités techniques et humaines du Service chargé de la production des comptes nationaux à la DNS</li> <li>Reprendre l'élaboration des comptes nationaux à partir d'une nouvelle structure de production en concordance avec l'évolution économique du pays et d'une nouvelle année de référence récente</li> <li>Le passage progressif au SCN 93 avec l'installation du module ERETES pour l'établissement des comptes</li> <li>La mise en place d'une série d'enquêtes et d'une stratégie de collecte régulière des données auprès des entreprises et du secteur public</li> <li>La mise en œuvre d'un protocole en vue de l'exploitation systématique des déclarations fiscales à des fins statistiques</li> <li>La publication régulière des comptes</li> </ol>	209 105 940	425 012

Objectif opérationnel / Sectoriel	Résultats attendus	Actions envisagées, 2008-2012	Coûts en KMF	Coûts en EUROS
Elaborer et publier mensuellement, des indices des prix à la consommation comparables sur le plan international	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les indices des prix à la consommation sont mensuellement calculés et publiés suivant les normes prescrites du SGDD</li> <li>• La collecte et le traitement des prix sont étendus à l'ensemble des Iles Autonomes</li> </ul>	7. Elaboration des comptes complets 2007 à 2011 et changement d'année de base 1. Actualisation de la méthodologie de collecte et de traitement des prix à la consommation 2. Réalisation des enquêtes hebdomadaires des prix à la consommation 3. Calcul et publication des indices des prix à la consommation	35 999 284	73 169
Créer un dispositif de statistiques des finances publiques fiables grâce à l'amélioration des méthodes de collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les données statistiques budgétaires et financières sont collectées et publiées régulièrement, aux niveaux de l'Union et des Iles Autonomes</li> <li>• Le TOFE est établi régulièrement suivant les normes internationales admises</li> </ul>	1. Evaluer le système de production actuelle des statistiques des finances publiques et faire des recommandations pour son développement 2. Produire un guide de procédure d'élaboration des statistiques des finances publiques 3. Former les informaticiens et automatiser la production des statistiques primaires dans les administrations décentralisées 4. Former les cadres de la CREF et les administrateurs, à la production et à l'analyse des statistiques des finances publiques 5. Créer une base de données économiques, financières et monétaires	282 496 224	574 179
Améliorer la production des statistiques de balance des paiements et de position extérieure globale,, répondant aux normes de qualité reconnue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'élaboration des statistiques de balance des paiements dans les normes et délais prescrits par le SGDD</li> </ul>	1. Clarification et formalisation du nouveau cadre de coordination professionnelle et administrative entre la DG Douanes et de la Direction Nationale de la Statistique, dans l'établissement des statistiques du commerce extérieur 2. Des concertations régulières avec la DNS et la DG Douane et la BCC, portant sur la qualité des statistiques du Commerce extérieur 3. Renforcement de la coordination statistique entre la BCD et les services de l'Etat (Budget Economie, Dette publique, Trésor public, CGP Recettes, DNS), les Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial, et les grands opérateurs privés, visant la cohérence entre les statistiques de la balance des paiements, la dette extérieure, les comptes nationaux et les autres agrégats économiques 4. Recensement et mise à jour des agents économiques résidents et qui font des transactions avec l'étranger 5. Adaptation des questionnaires suivant les catégories d'agents économiques, pour mieux cibler les informations pertinentes sur les transactions 6. Réalisation de l'enquête annuelle auprès des principaux acteurs économiques, qui intègre les phase de sensibilisation, de collecte des données combinant l'envoi	101 706 418	206 720

Objectif opérationnel / Sectoriel	Résultats attendus	Actions envisagées, 2008-2012	Coûts en KMF	Coûts en EUROS
		postal et le travail de terrain, du contrôle de la collecte, du traitement des données 7. Formation des cadres de la BCD en statistiques de balance des paiements 8. Elaboration d'un rapport technique sur l'établissement de la balance des paiements 9. Publication régulière des statistiques de balance des paiements		
Créer un service de statistique unique qui a la charge de collecter, traiter et diffuser régulièrement des statistiques de qualité dans les filières de l'agriculture, de l'élevage, et de la pêche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La création d'un service statistique fonctionnel au sein du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche</li> <li>• La mise en place d'un Système Permanent de Statistiques de l'Agriculture et de l'Elevage (SPSAE)</li> <li>• Un système permanent des statistiques de la Pêche conforme au cadre de suivi/évaluation du secteur pêche est mis en place</li> <li>• Les données statistiques de qualité sont utilisées pour le suivi et l'évaluation de la politique dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, et de la pêche</li> </ul>	1. Clarification et formalisation du nouveau cadre de coordination professionnelle et administrative des activités statistiques entre les départements concernés de l'agriculture, de l'élevage, et de la pêche 2. Publication des résultats du RGA de 2004 aux différents utilisateurs 3. Conception d'une méthodologie et réalisation d'une enquête annuelle sur l'agriculture et l'élevage 4. Mise en place d'un dispositif permanent de collecte des statistiques de la pêche 5. Formation du personnel en charge de la collecte et le traitement des données 6. Formation et stages des cadres et techniciens 7. Equipements logistiques et informatiques 8. Création et mise à jour d'une base de données sur l'agriculture, l'élevage et la pêche 9. Evaluation de la qualité des données statistiques 10. Réalisation d'enquêtes et études spécifiques 11. Publication des données statistiques répondant aux besoins des utilisateurs (Annuaire et Tableaux de bord)	408 132 866	829 538
Appuyer la mise en place d'un dispositif de production, d'analyse et de diffusion des statistiques de l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La production et la diffusion régulières des données statistiques sur l'emploi, la main d'oeuvre et la formation professionnelle</li> <li>• Les données statistiques de qualité sont utilisées pour le suivi et l'évaluation de la politique nationale de l'emploi</li> </ul>	1. Clarification et formalisation du nouveau cadre de coordination professionnelle et administrative des activités statistiques liées à l'emploi et au marché du travail 2. Elaboration et mise à jour des répertoires descriptifs des emplois et des métiers 3. Construire et mettre à jour un répertoire des entreprises et établissements 4. Réaliser une série d'enquêtes générales et sectorielles régulières portant sur l'emploi, la main d'oeuvre et la formation professionnelle 5. Elaboration d'une méthodologie et réalisation d'une enquête permanente adaptée au cas comorien, sur la base de l'Enquête 123 6. Réaliser à partir des données d'enquêtes et de routine existantes, des analyses approfondies sur des thèmes d'intérêt liés à la politique nationale de l'emploi	346 973 164	705 230

Objectif opérationnel / Sectoriel	Résultats attendus	Actions envisagées, 2008-2012	Coûts en KMF	Coûts en EUROS
Renforcer les capacités nationales en matière de planification et de gestion du système éducatif par la disponibilité régulière des données statistiques scolaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les méthodes et techniques de collecte, de traitement et d'analyse des données statistiques sont maîtrisées par tous les intervenants du SISE, aux niveaux des Iles autonomes et de l'Union</li> <li>• Les données statistiques de qualité sont utilisées pour le suivi et l'évaluation de la politique éducative</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>7. Publication des données statistiques répondant aux besoins des utilisateurs (Annuaire et Tableaux de bord)</li> <li>1. Clarification et formalisation du nouveau cadre de coordination professionnelle et administrative des activités statistiques entre la DGPEP et les DEP</li> <li>2. Elaboration et validation d'un instrument unique standardisé de collecte de données complète de l'éducation</li> <li>3. Formation du personnel en charge de la collecte des données (Chefs d'établissements public et privés, Inspecteurs et Agents)</li> <li>4. Formation et stages des cadres managériaux de la DGPEP et des DEP</li> <li>5. Mise en place d'un dispositif permanent de collecte des données et d'évaluation de la qualité des acquis scolaires</li> <li>6. Elaboration et suivi d'un plan de recrutement du personnel</li> <li>7. Equipements logistiques et informatiques, et amélioration du cadre de travail de la DGPEP et des DEP</li> <li>8. Création et mise à jour d'une base de données à partir de l'application informatique (STATEDUC2) devant être fournie par l'Institut de Statistique de l'UNESCO</li> <li>9. Evaluation de la qualité des données du SISE</li> <li>10. Publication des données statistiques répondant aux besoins des utilisateurs (Annuaire et Tableaux de bord)</li> <li>11. Créer et gérer un site Internet à la DGPEP</li> </ol>	352 542 198	716 549
Mesurer l'état de la santé de la population et mieux gérer les services de santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La collecte des données de manière régulière et systématique afin de faciliter la gestion des activités de soins et le contrôle des maladies</li> <li>• Les principaux indicateurs sur l'état de santé de la population sont obtenus à travers la réalisation d'une enquête auprès des ménages</li> <li>• Les données statistiques de qualité sont utilisées pour le suivi et</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Clarification et formalisation du nouveau cadre de coordination professionnelle et administrative des activités statistiques entre la Direction Nationale de la Santé et les DGS</li> <li>2. Identification des besoins d'information et des indicateurs, conception et production des outils harmonisés de collecte, d'analyse et d'exploitation des données</li> <li>3. Appui à l'informatisation et à la décentralisation de la saisie et du contrôle de la saisie des données sanitaires</li> </ol>	345 563 015	702 364

Objectif opérationnel / Sectoriel	Résultats attendus	Actions envisagées, 2008-2012	Coûts en KMF	Coûts en EUROS
	L'évaluation de la politique sanitaire	<ol style="list-style-type: none"> <li>4. Supervision et Recyclage des agents de collecte</li> <li>5. Collecte et traitement des données du SIS</li> <li>6. Evaluation de la qualité des données du SIS</li> <li>7. Publication des données statistiques répondant aux besoins des utilisateurs (Annuaire, Tableaux de bord, Bulletin et Revue de santé)</li> <li>8. Réalisation d'une Enquête sur la qualité des services de santé</li> <li>9. Réalisation d'une enquête sur l'état de santé de la population</li> </ol>		
Renforcer le système de collecte des données démographiques par l'exploitation des données d'état civil sur l'ensemble du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les données issues des fiches d'état civil, sont exploitées à des fins statistiques et publiées</li> <li>• Une banque de données démographiques à partir des faits d'état civil, est disponible et accessible aux utilisateurs</li> <li>• L'harmonisation du système de collecte de données sur la population, le développement et le genre</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Elaboration des documents techniques, des lois et des textes réglementaires sur l'état civil</li> <li>2. Clarification et formalisation du nouveau cadre de coordination professionnelle et administrative des activités statistiques liées à l'état civil entre les différents départements concernés</li> <li>3. Plaidoyer et sensibilisation des élus locaux</li> <li>4. Collecte, traitement et publication des données relatives à l'état civil, à titre pilote</li> <li>5. Généralisation de la collecte, et du traitement des données d'état civil</li> <li>6. Confection et contrôle de la base de données sur les faits d'état civil</li> <li>7. Production, Analyse, Publication, Diffusion et la Dissémination des données de l'état civil</li> </ol>	336 985 567	684 930
Préparer de toute la documentation et les outils techniques pour la réalisation du 4 <sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2013)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les documents techniques et les activités préparatoires du 4<sup>ème</sup> RGPH sont réalisés</li> <li>• Le Recensement Pilote est exécuté</li> <li>• La finalisation du dispositif de collecte, de traitement et d'analyse des données du RGPH 2013</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Elaboration des Documents de projet et de plaidoyer du 4<sup>ème</sup> RGPH 2013, et Mobilisation des fonds pour son financement</li> <li>2. Elaboration et production des documents techniques</li> <li>3. Cartographie censitaire</li> <li>4. Sensibilisation de la population du RGPH</li> <li>5. Réalisation et exploitation du Recensement pilote</li> <li>6. Finalisation du dispositif de collecte, de traitement et d'analyse des données du</li> </ol>	209 277 104	425 360

Objectif opérationnel / Sectoriel	Résultats attendus	Actions envisagées, 2008-2012	Coûts en KMF	Coûts en EUROS
		RGPH		
Total Axe stratégique n° 3			3 358 746 747	6 826 721



<b>Axe stratégique n°4: Favoriser l'accès et une diffusion des données adaptés aux normes, et promouvoir la culture statistique</b>				
Favoriser l'accès et l'utilisation des données et promouvoir la culture statistique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en place d'un système d'aide à la décision</li> <li>• La création d'un site Internet à la DNS pour la diffusion des données et des meta-données</li> <li>• La DNS met en œuvre des actions de formation à l'utilisation des statistiques, à l'intention des décideurs et des cadres techniques et administratifs</li> </ul>	1. Elaborer et la mettre en place une base de données Comores Infos	182 287 761	370 504
		2. Créer et gérer un site Internet à la DNS		
		3. Organiser un séminaire gouvernemental de statistique par an sur des thèmes d'actualité		
		4. Organiser pour les administrateurs et les responsables publics et privés, un séminaire statistique par an sur des thèmes d'actualité		
		5. La DNS et les organes de production animent une fois par an la journée africaine de la statistique		
Définir pour chaque secteur un format de diffusion adapté et conforme aux normes internationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les secteurs publient et diffusent leurs informations statistiques pertinentes, et disposent d'un plan de formation pour une utilisation accrue des techniques modernes</li> <li>• L'Union des Comores adhère au Système Général de Diffusion des Données (SGDD)</li> </ul>	1. Formation aux techniques de publication et de diffusion	34 763 284	70 657
		2. Refonte éventuelle des publications actuelles		
		3. Séminaires et Ateliers de formation au SGDD		
		4. Mise à jour des données et méta données		
		5. Edification de base de données centralisées et accessibles au public		
		6. Publication d'un tableau de bord économique et social, d'un bulletin semestriel de conjoncture et de divers documents thématiques		
Total Axe stratégique n° 4			217 051 045	441 161
Coûts totaux de la SNDS 2008 - 2012			4 903 099 583	9 965 650

### 3. PLANS D' ACTIONS GLOBALES ET SECTORIELLES

#### 3.1. Etablir un cadre juridique et institutionnel réglementant les activités statistiques et organisant la coordination statistique

##### 3.1.1. Cadre légal et réglementaire

Cadrage
<p><i>Il n'existe pas de Loi sur la statistique publique avec comme conséquence immédiate, l'inexistence de coordination effective entre les producteurs entre eux et les utilisateurs de statistiques. Il n'existe pas non plus de programme concerté, ni de tradition en matière de suivi/évaluation d'activités statistiques</i></p>
<p><i>Les missions statistiques sont partiellement exécutées et non adaptées à la complexité de la décentralisation, et elles restent en particulier non liées à la Loi organique sur le partage des compétences entre l'Union et les Iles Autonomes. Il y a un décalage entre les missions statistiques légales et réelles dévolues seulement à sept départements, avec une vision centralisatrice antérieure à la Constitution de l'Union des Comores adoptée le 23 décembre 2001. Avec le processus de décentralisation, il y a une désarticulation du système statistique national qui s'accompagne d'une démultiplication des structures en charge de la production statistique dans l'Union et les Îles autonomes, sans une clarification des liens fonctionnels entre elles. De plus, l'Etat n'a pas doté ses différentes structures, des mécanismes et des ressources humaines et financières suffisantes pour réaliser toutes les tâches découlant de leurs attributions.</i></p>
<p><i>La formulation et la mise en œuvre d'une Loi statistique est nécessaire pour donner l'efficacité nécessaire aux structures de production et d'utilisation, ainsi qu'aux instances de gestion de l'information statistique. Elle devrait être considérée comme l'aboutissement du processus de construction d'un système statistique national. Un projet de Loi statistique est proposé par la Direction Nationale de la Statistique, et répond aux critères généraux d'une loi statistique moderne: indépendance scientifique, coordination, confidentialité, règles de transparence qui favorisent l'accès aux informations statistiques à tous les utilisateurs, obligation de réponse, respect des normes, concepts, méthodes utilisés au niveau international. Ce projet reste en revanche imprécis en ce qui concerne l'attribution des missions statistiques, la définition du champ des statistiques publiques et la définition des relations fonctionnelles entre les différents producteurs de données statistiques. Il s'agit donc d'initier un processus participatif avec l'ensemble des parties prenantes, pour déterminer les principes du fonctionnement du système statistique, et les faire transcrire par des juristes nationaux, en termes de textes législatifs et réglementaires. Cette adoption de la Loi statistique devrait s'accompagner d'une révision des textes portant organisation des différentes composantes du système statistique national (SSN). La rédaction, l'adoption et la mise en œuvre des textes législatifs et réglementaires nécessitent un travail relativement long et qui demande beaucoup de concertations et d'explications, tant au niveau de l'Union que des Iles Autonomes..</i></p>

<b>Objectif stratégique N° 1</b>	Etablir un cadre juridique et institutionnel réglementant les activités statistiques et organisant la coordination statistique		
<b>Domaine</b>	Gouvernance	<b>Responsable Secteur</b>	DNS
<b>Filière</b>	Réforme réglementaire	<b>Contributions techniques</b>	
<b>Objectif opérationnel.1.1</b>	Mettre en place les textes réglementaires et la réforme institutionnelle du système statistique national		
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le système statistique national dispose d'un cadre légal et réglementaire,, notamment en ce qui concerne le respect de principes fondamentaux de la statistique publique et l'attribution des missions statistiques au niveau de l'Union et des Iles Autonomes</li> </ul>		
<b>Actions envisagées</b>		<b>Calendrier indicatif de mise en oeuvre</b>	
1. Elaborer et faire adopter un projet de Loi statistique et mettre à jour les textes portant organisations des différentes composantes du système statistique national		A mettre en place en 2008	
2. Diffuser et promouvoir le nouveau cadre légal et réglementaire		A réaliser une fois la nouvelle Loi statistique promulguée	

			(2009)		
3. Confection d'une plaquette explicative à destination des services et des utilisateurs principaux des statistiques			Idem Activité 2.		
<b>Besoins en renforcement des capacités</b>	Etudes et méthodologie		• AT locale juriste (2 m/h)		
	Ressources humaines internes nouvelles		•		
	Formation		•		
	Capacités de traitement et de diffusion		•		
	Autres types de capacité		•		
			<b>Coût unitaire moyen (KMF)</b>	<b>Nombre d'unités à financer</b>	<b>Coût total (KMF)</b>
<b>Estimation de coûts</b>	Fonctionnement	Charges de personnel			
		Autres Charges récurrentes			
		Frais de publication et de diffusion		Diffusion officielle du nouveau cadre légal et réglementaire	pm Journal Officiel
			367164	Confection et diffusion d'une plaquette explicative du nouveau cadre légal et réglementaire	367164
		Equipement fongible			
		Divers frais de fonctionnement	50000	2 Voyages inter-iles (10 jour/homme)	500000
			100000	4 Réunions d'échanges et d'approfondissement au niveau de l'Union et des Iles Autonomes	400000
		Total Fonctionnement			1267164
	Investissement	Assistance technique internationale			
		Expertise nationale	600000	2 m/h Consultant	1200000
		Etudes et Enquêtes			
		Formations			
		Equipements informatiques, bureautiques et logiciels			
Equipement logistique d'enquêtes					
Renforcement institutionnel					
Divers investissements					
Total Investissement			1200000		

	Total général	2467164
Observations générales sur la stratégie de financement	•	

**Documentation disponible**

**Proposition de Loi statistique discuté et amendé à l'issue de l'Atelier sur l'Organisation du système statistique nationale, réalisé le 22 juin 2005 (Loi statistique 2 Annexe SNDS.doc)**

### 3.1.2. Coordination du système statistique national

Cadrage
<p><i>Il n'existe pas de structure formelle de coordination générale des activités statistiques aux Comores. L'absence de coordination est la conséquence immédiate de l'absence d'une loi statistique qui vise par principe, la cohérence et l'efficacité du système statistique..</i></p> <p><i>L'absence de coordination statistique effective et son corollaire, l'absence de dialogue entre producteurs et utilisateurs des données statistiques, engendrent une absence d'harmonisation et de diffusion des cadres de références, des concepts, des définitions, des nomenclatures et des méthodes. Cela engendre un manque de discipline au niveau de la production des données dans un contexte marqué par l'absence de tradition en matière de suivi/évaluation des activités statistiques.</i></p> <p><i>Le processus envisagé de réforme du cadre réglementaire et législatif devrait s'accompagner de l'élaboration d'instruments techniques pour promouvoir la coordination statistique.</i></p>

<b>Objectif stratégique N° 1</b>	Etablir un cadre juridique et institutionnel réglementant les activités statistiques et organisant la coordination statistique		
<b>Domaine</b>	Gouvernance	<b>Responsable Secteur</b>	DNS
<b>Filière</b>	Coordination du SSN	<b>Contributions techniques</b>	
<b>Objectif opérationnel.1.2</b>	Mettre en place un système de coordination technique effective entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques		
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Conseil National de Statistique se réunit de façon régulière</li> <li>• La DNS dispose d'une mission de relation avec les producteurs et les utilisateurs de statistiques au niveau de l'Union et des Iles Autonomes</li> <li>• Des outils statistiques harmonisés sont mis en place</li> <li>• Les échanges de données sont formalisés avec les principales composantes productrices du système statistique national</li> </ul>		
<b>Actions envisagées</b>		<b>Calendrier indicatif de mise en oeuvre</b>	
1. Assurer la tenue régulière du comité de coordination statistique, notamment pour statuer sur les priorités en matière de production statistique		<i>A réaliser annuellement, une fois la nouvelle Loi statistique promulguée (2008)</i>	
2. Créer au sein de la DNS des fonctions de relations avec les producteurs et utilisateurs de statistiques		<i>Période 2008-2012</i>	
3. Elaborer et mettre en place des outils statistiques harmonisés (Recueil harmonisé de concepts et définitions; Nomenclatures d'activités, de produits, de professions etc ...)		<i>A confectionner en 2008-2009</i>	
4. Réaliser un schéma de protocole d'échange de données entre les composantes du SSN		<i>Idem Actions 2.</i>	
5. Organiser et animer des comités techniques ad hoc sectoriels		<i>Idem Actions 1.</i>	
<b>Besoins en renforcement des capacités</b>	Etudes et méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude locale pour l'appui à l'élaboration des protocoles de transmission de données (2 H/mois)</li> </ul>	
	Ressources humaines internes nouvelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement d'un expert international à la DNS (mi temps partagé avec objectif 1.3)</li> </ul>	
	Formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation / Sensibilisation des cadres de structures décentralisées aux principes du protocole de transmission de données</li> </ul>	
	Capacités de traitement et de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>	
	Autres types de capacité	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>	

		Coût unitaire moyen (KMF)	Nombre d'unités à financer	Coût total (KMF)	
<b>Estimation de coûts</b>	Fonctionnement	Charges de personnel		1 Statisticien ou Economiste	pm Objectif opérationnel 1.3
		Autres Charges récurrentes			
		Frais de publication et de diffusion	3500	200 exemplaires Recueil harmonisé de concepts et définitions	700000
			3500	400 exemplaires Nomenclatures	1400000
		Equipement fongible			
		Divers frais de fonctionnement	100000	18 Réunions de coordination statistique	1800000
			50000	2 voyages inter-îles (12 jours/hommes)	600000
			3671642	Atelier sur le Protocole de transmission de données	3671642
			50000	216 personnes/jours de Frais de déplacement et Perdiems	10800000
		Total Fonctionnement			18971642
	Investissement	Assistance technique internationale			
		Expertise nationale	600000	2 m/H Etude sur les protocoles d'échanges de données	1200000
		Etudes et Enquêtes			
		Formations			
		Equipements informatiques, bureautiques et logiciels		Equipement informatique	pm Objectif opérationnel 1.3
		Equipement logistique d'enquêtes			
		Renforcement institutionnel			
		Divers investissements			
		Total Investissement			1200000
Total général			20171642		
<b>Observations générales sur la stratégie de financement</b>		•			

**Documentation disponible**

### **3.1.3. Renforcement des capacités de la DNS et des Directions de la Statistique au niveau des Iles Autonomes**

#### Cadrage

La Direction Nationale de la Statistique dépend hiérarchiquement du Commissariat Général au Plan, avec des missions définies par le décret n° 01-106/CE du 4 septembre 2001. Les missions et l'organisation de la Direction Nationale de la Statistique ne sont pas adaptées aux nouveaux enjeux de la statistique publique. L'organisation actuelle de la Direction Nationale de la Statistique est fort éloignée du modèle constitué par les principaux dispositifs identifiés au sein d'un organe central de statistique, et seul le dispositif d'enquêtes auprès des ménages et de recensement de population réalisée en 2000-2006, semble avoir été organisé. A delà de ce dispositif d'enquêtes, les activités de la Direction Nationale de la Statistique gravitent autour des statistiques des prix et de la mise en place du Programme de Comparaison International (PCI – Afrique) – Comores, et de l'analyse des dites enquêtes et recensement. Et en plus de l'absence de coordination technique par la DNS, il n'y a pas, de tradition en matière de programmation et de suivi/évaluation des activités statistiques.

De plus, la DNS reste confrontée à des contraintes fortes en ressources financières et humaines. Il n'y a pas de budget propre à la production statistique, l'ensemble des ressources de l'Etat étant gérées par le CGP, et le programme d'enquêtes et les activités statistiques pour 2001-2006, étant financés principalement par les partenaires extérieurs. Et les ressources humaines sont insuffisantes aussi bien quantitativement que qualitativement, avec des effectifs budgétisés en 2006, de 6 cadres supérieurs et de 6 cadres moyens, en raison notamment d'un fort taux de déperdition du personnel a été plus importante durant la période 2001-2006, avec 29 % pour les cadres supérieurs et 54 % pour les cadres moyens. Le cadre de travail n'est pas adapté et les équipements logistiques, informatiques et bureautiques sont insuffisants.

En conséquence la production statistique à la DNS est très insuffisante et reste fort éloignée des missions définies par le décret n° 01-106/CE du 4 septembre 2001. La DNS est confrontée à des difficultés managériales, organisationnelles et de structuration des services, liés à l'insuffisance de cadres supérieurs et moyens dont le nombre est en dessous du seuil minimum en personnel technique requis pour assumer ses missions et attributions régulières. Des dispositions urgentes devront être prises pour lever les contraintes en ressources humaines de la DNS et assurer un financement adéquat pour la production statistique.

Dans la perspective de la mise en place du cadre juridique et institutionnel, la DNS deviendrait véritablement l'organe central d'un système statistique national décentralisé et intégré. La DNS serait dotée d'une autonomie de décision scientifique la plus large possible, supervisée en partie par le Conseil National de Statistique, le tout en accord avec les principes fondamentaux de la Statistique publique. En plus de cette coordination technique et opérationnelle, la DNS devrait être capable de produire les statistiques prioritaires hors du système administratif suivant le principe de subsidiarité, et avoir un rôle d'assistance technique au traitement statistique des données par les organes de production statistique au niveau de l'Union et des Iles autonomes. De plus la nouvelle Loi statistique confierait à la DNS, la mission de constituer des bases de données statistiques et de publier régulièrement les données et méta données sur les statistiques publiques nationales, en s'assurant au préalable de la qualité de celles-ci. Il s'agit là d'enjeux importants de la Loi statistique, qui impliqueraient un véritable renforcement des capacités de la DNS.

Le processus de formulation de la SNDS 2008-2012 a amorcé un début de coordination et de programmation de l'activité statistique. Et pour donner plus de chances de réussite, il importe de mettre en place un dispositif de pilotage qui veillerait sur les conditions critiques de la mise en œuvre de la SNDS et les conditions spécifiques à réunir pour sa réalisation. Ce dispositif s'intégrerait parfaitement au mécanisme de coordination que la Loi statistique révisée devra déterminer. Il est cependant clair que la DNS aura un rôle important dans le suivi et l'évaluation de la SNDS 2008-2012, car ce sera sous son autorité que le bilan annuel et les documents techniques de base seront produits à l'intention du Conseil National de Statistique, et qu'elle organiserait des sessions d'évaluation et des bilans de réalisation d'autre part

Toutefois, pour que la DNS puisse assumer pleinement sa mission dans le cadre d'un système statistique national décentralisé et intégré, il est nécessaire de renforcer la fonction statistique dans les Iles Autonomes. En effet, il y a une demande statistique implicite dans la Constitution de l'Union des Comores adoptée le 23 décembre 2001 et à celles des trois Iles Autonomes adoptées en 2002, qui stipulent que chaque Ile Autonome élabore et exécute son propre plan de développement socio-économique, qui doit être cohérent avec tout projet de développement économique de l'Union devant se faire après une large concertation. Cette demande statistique ne peut être satisfaite du fait des faibles capacités des trois Directions Générales du

*Plan (DGP) placées sous la tutelle politique des Îles autonomes, mais se considèrent comme de simples exécutants d'opérations commanditées par la DNS au niveau de l'Union, et ne jouent pas de rôle de coordination technique et opérationnelle au niveau de l'Île Autonome. Il est donc nécessaire de clarifier les missions statistiques au niveau des Îles Autonomes en complémentarité avec celles de la DNS qui doit assumer un rôle majeur de conseils techniques permanents auprès de celles-ci. Le Service statistique existant à la DGP devrait être érigé en Direction de la Statistique au niveau de l'Île Autonome, et bénéficier d'un renforcement de capacités pour remplir efficacement sa mission.*

*L'adhésion de la République de Djibouti à AFRISTAT, à l'instar des pays africains francophones, pourrait significativement contribuer à développer le système statistique national, et en particulier, aider la DNS à remplir efficacement sa mission.*

<b>Objectif stratégique N° 1</b>		Etablir un cadre juridique et institutionnel réglementant les activités statistiques et organisant la coordination statistique	
<b>Domaine</b>	Gouvernance	<b>Responsable Secteur</b>	DNS
<b>Secteur</b>	Réformes et Planification	<b>Contributions techniques</b>	DSIA
<b>Objectif opérationnel.1.3</b>	Renforcer les capacités de la DNS et des Directions statistiques des Îles Autonomes pour leur permettre d'assumer au mieux leur mission de production statistique, de coordination technique et opérationnelle, et de suivi de la mise en œuvre de la SNDS		
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La DNS dispose des cadres nécessaires à l'exécution de sa mission</li> <li>• La DNS dispose d'un plan permettant un appui technique aux organes de production statistique au niveau de l'Union et des Îles Autonomes</li> <li>• La formation des cadres aux procédures de management d'une direction de la statistique</li> <li>• La création d'un cadre de travail adapté à une production statistique de qualité</li> <li>• Les capacités de production statistique sont renforcées au niveau des Îles Autonomes</li> <li>• Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la SNDS sont régulièrement évalués</li> </ul>		
<b>Actions envisagées</b>		<b>Calendrier indicatif de mise en oeuvre</b>	
1. Recrutement progressif de cadres supérieurs et moyens		A réaliser à partir de 2008-2012	
2. Conseils et appuis techniques permanents à la DNS		A réaliser à partir de 2008	
3. Appuis techniques permanents aux Directions Statistiques des Îles Autonomes		A réaliser à partir de 2008	
4. Elaboration et suivi d'un plan de recrutement (élaboration profils, négociations,...)		A réaliser en 2008	
5. Formation des cadres managériaux (DNS et Organes de production statistique)		Idem Action 1.	
6. Appui à la réorganisation de certains services producteurs de statistiques		A partir de 2008	
7. Construction/Réhabilitation et Equipement du siège de la DNS et des Directions Statistiques des Îles Autonomes		A réaliser en 2009	
8. Elaboration d'un rapport annuel pour examen par le Conseil National de Statistique		A réaliser une fois la nouvelle Loi statistique promulguée (2009)	
9. Réalisation d'une revue à mi-parcours		A réaliser en 2010	
10. Evaluation finale de la SNDS et préparation du schéma suivant		A réaliser en 2012	
11. Maintien de l'adhésion de l'Union des Comores à AFRISTAT		A réaliser en 2008-2012	
<b>Besoins en renforcement des capacités</b>	Etudes et méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseils et appuis techniques permanents à la DNS</li> <li>• AT locale pour appui DNS à l'évaluation annuelle (1 H/mois)</li> <li>• AT pour évaluation à mi-parcours (1,5 H/mois)</li> </ul>	



			• AT pour appui à l'élaboration schéma directeur suivant (2 H/mois)			
	Ressources humaines internes nouvelles		• Un cadre statisticien à mi temps avec objectif 1.2, et recrutement d'un personnel statisticien qualifié pour la production statistique			
	Formation		• Formation de cadres aux principes de management d'un organe central de la statistique (2 semaines) formation qui peut être réalisée aux Comores avec expertise externe (AT)			
	Capacités de traitement et de diffusion		• Equipements informatiques et logiciels			
	Autres types de capacité		• Réfection du patrimoine immobilier ou recherche d'un autre cadre adapté			
			<b>Coût unitaire moyen (KMF)</b>	<b>Nombre d'unités à financer</b>	<b>Coût total (KMF)</b>	
<b>Estimation de coûts</b>	Fonctionnement	Charges de personnel	150000	Recrutement de 120 mois/hommes encadres statisticiens	18000000	
			110000	Recrutement d'un personnel d'encadrement d'un niveau d'Adjoint technique (144 mois/hommes)	15840000	
		Autres Charges récurrentes				
		Frais de publication et de diffusion	3500	700 Documents de revues annuelles, mi-parcours et finale	2450000	
			3500	300 Divers documents portant sur la SNDS 2013-2017	1050000	
		Equipement fongible	1101493	Fournitures de bureau /an	5507463	
			734328	Fournitures informatiques /an	3671642	
		Divers frais de fonctionnement	1468657	Carburant et lubrifiant /an	7343284	
			10 % Coûts des équipements	Entretien équipement logistique d'enquêtes	5412000	
			100000	9 Réunions et revues annuelles, mi-parcours et finale	900000	
	50000		108 personnes/jours de Frais de déplacement et Perdiem	5400000		
	3671642		3 Ateliers sur la SNDS 2013-2017	11014925		
			Divers fonctionnement	10000000		
	<b>Total Fonctionnement</b>					<b>86589313</b>
	Investissement	Assistance technique internationale	4773134	36 mois/hommes Conseiller technique – Statisticien-Economiste	171832836	
			7343284	1 mois/homme Consultant pour évaluation à mi-parcours	7343284	
			7343284	2 mois/homme Consultant pour évaluation finale et appui à l'élaboration schéma directeur suivant (2 H/mois)	14686567	
			7343284	1 mois/homme Consultant pour la formation de cadres aux principes de management d'un organe de la statistique	7343284	
		Expertise	600000	5 mois/homme Consultant pour	3000000	

	nationale		appui DNS à l'évaluation annuelle	
	Etudes et Enquêtes			
	Formations			
	Equipements informatiques, bureautiques, et logiciels	15645600	Equipements informatiques et bureautiques de la DNS	15645600
		12496800	Equipements informatiques et bureautiques de la DNS	37490400
	Equipement logistique d'enquêtes	9840000	5 véhicules tout terrain	49200000
		984000	9 motos	8856000
	Renforcement institutionnel		Paiement des frais d'adhésion à AFRISTAT	245000000
	Divers investissements		Construction/Réhabilitation du siège de la DNS et des Directions Statistiques des Iles Autonomes	200000000
	Total Investissement			76039970
Total général			846987284	
<b>Observations générales sur la stratégie de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>			

**Documentation disponible**

## 3.2. Développer en quantité et en qualité les ressources humaines affectées au Système Statistique National

### 3.2.1. Formation initiale

Cadrage
<p>Un des problèmes majeurs que le SSN est amené à faire face durant les années à venir, c'est la faiblesse quantitative et qualitative des ressources humaines dans le domaine de la statistique. Ce qu'il faut en priorité c'est aussi, une véritable politique des ressources humaines en statistiques et domaines connexes, qui inclue les formations de base et continue, un plan de carrière pour le statisticien et la formation des utilisateurs, en égard aux difficultés d'appréhension de la demande en statistiques et de la nécessité de promouvoir l'usage des statistique dans les processus de prise de décision.</p>
<p>L'estimation des besoins pour répondre a cahier des charges statistiques, conduit à un triplement des effectifs actuels de la DNS à l'horizon 2012 et repose aussi sur le principe que toute structure publique qui dispose d'une mission statistique pleine et entière, ou qui a vocation à le devenir, soit au moins pourvue d'un cadre supérieur statisticien et de deux adjoints techniques de la statistique. De plus le plan de formation doit être en conformité avec les possibilités offertes par la fonction publique et répondre aux besoins prévisibles du secteur privé.</p>
<p>La mise en place à partir de 2007/08, d'une formation diplômante appuyée par l'ENSEA d'Abidjan, au sein de l'Université des Comores qui dispose déjà d'une structure de formation continue pour le personnel de l'Administration (CUFOP) et qui ouvrirait la voie à des formations courtes et professionnalisantes dans les domaines liés à la statistiques</p>
<p>La mise en place à partir de 2008, d'un programme de formation de cadres supérieurs qui ne peut se faire qu'à l'étranger, ne produirait de résultats qu'à partir de 2012 pour les ingénieurs de travaux statistiques et 2013 pour les statisticiens-économistes ou démographes. Il existe certainement un petit potentiel d'étudiants de niveau DEUG qui pourraient éventuellement suivre cette filière, ce qui nécessite d'envisager des actions pour promouvoir la formation statistique et préparer les volontaires au concours d'entrée dans les écoles africaines de statistique.</p>

<b>Objectif stratégique N° 2</b>		Développer en quantité et en qualité les ressources humaines affectées au Système Statistique National	
<b>Domaine</b>	Formation	<b>Responsable Secteur</b>	DNS
<b>Filière</b>	Formation	<b>Contributions techniques</b>	Université des Comores
<b>Objectif opérationnel.2.1</b>	Former les cadres et agents nécessaires au système statistique national		
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former 6 Ingénieurs Statisticiens Economistes et Ingénieurs Socio-Démographes (Bac + 5 ans)</li> <li>• Former 12 Ingénieurs des Travaux Statistiques ou équivalent (Bac + 4 ans)</li> <li>• Former 60 Adjointes de la Statistique (Bac + 2 ans)</li> </ul>		
<b>Actions envisagées</b>		<b>Calendrier indicatif de mise en oeuvre</b>	
1. Mettre à jour le plan de formation initiale		A réaliser en 2008	
2. Créer un département d'Adjointes techniques de la statistique au sein de l'Université des Comores		A réaliser en 2008	
3. Assurer le déroulement du plan et le suivi des élèves		2008-2012	
4. Assurer le suivi des jeunes diplômés		A partir de 2010	
<b>Besoins en renforcement des capacités</b>	Etudes et méthodologie	•	
	Ressources humaines internes nouvelles	•	

	Formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation de 18 cadres supérieurs en statistiques</li> <li>• Formation de 60 cadres moyens en statistiques</li> </ul>				
	Capacités de traitement	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>				
	Autres types de capacité	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>				
		<b>Coût unitaire moyen (KMF)</b>	<b>Nombre d'unités à financer</b>	<b>Coût total (KMF)</b>		
<b>Estimation de coûts</b>	Fonctionnement	Charges de personnel				
		Autres Charges récurrentes				
		Frais de publication et de diffusion	3500	Edition de cours pour le cycle des Adjoints Techniques de la Statistique (1440 unités)	5040000	
		Equipement fongible				
		Divers frais de fonctionnement	984000	Frais d'organisation des concours sur 5 années consécutives	4920000	
		Total Fonctionnement			9960000	
	Investissement	Assistance technique internationale	7343384	3 mois/homme Consultant pour la finalisation du plan de formation	22029851	
		Expertise nationale				
		Etudes et Enquêtes				
		Formations		8364000	Formation de 4 Statisticiens-Economistes	33456000
				7972000	Formation de 2 Ingénieurs Démographes	15740000
				8856000	Formation de 6 Ingénieurs de Travaux Statistiques à Dakar	53136000
				4920000	Formation de 6 Ingénieurs de Travaux Statistiques à Abidjan	29520000
				492000	Formation de 60 Adjoints techniques de la statistique	4920000
		Equipements informatiques, bureautiques et logiciels				
		Equipement logistique d'enquêtes				
		Renforcement institutionnel				
		Divers investissements				
		Total Investissement			203085851	
		Total général			213045851	

<b>Observations générales sur la stratégie de financement</b>	•
---	---

**Documentation disponible**

Projet de création d'un département des Adjoints techniques de la statistique au sein de l'Université des Comores

### 3.2.2. Formation continue

#### Cadrage

*Le système statistique national se trouve confronté à un manque crucial de statisticiens, tous niveaux confondus, pour conduire les activités techniques régulières. Il n'y a pas non plus, de programme de formation continue pour le personnel qui bénéficie de quelques offres occasionnelles de stages ou de séminaires à l'étranger. Ce qu'il faut en priorité c'est aussi, une véritable politique des ressources humaines en statistiques et domaines connexes, qui inclue les formations de base et continue, un plan de carrière pour le statisticien et la formation des utilisateurs, en égard aux difficultés d'appréhension de la demande en statistiques et de la nécessité de promouvoir l'usage des statistiques dans les processus de prise de décision.*

*Bien que les besoins ne soient pas clairement identifiés par les départements sectoriels, il est nécessaire de mettre en place un programme de formation continue pour améliorer à court terme les ressources humaines. Ceux-ci se classent en quatre catégories: (i) les méthodologies de base des secteurs (Education, Santé, Etat civil, Agriculture, Elevage Pêche et Emploi); (ii) les filières statistiques à la charge de la DNS (Comptabilité nationale, Commerce extérieur, Enquêtes auprès des ménages); (iii) les fonctions transversales: Qualité e utilisation des statistiques, Gestion et administration de bases de données statistiques; et (iv) des formations à l'analyse des données et qui profiteraient à l'ensemble des producteurs et utilisateurs. Pour répondre à l'attente des principaux services, des sessions de moyenne durée peuvent être organisées concernant les bases de la statistique (statistique descriptive, séries, principes fondamentaux de l'enquête, qualité des données, gestion des bases de données statistiques). Et pour le personnel d'exécution en particulier, une formation au processus de collecte des données devrait être mise en place dans l'objectif d'améliorer la qualité des données collectées.*

*Les formations transversales portant en particulier sur la qualité des données et la formation des utilisateurs de la statistique, devront être organisées pour améliorer sa visibilité, aider à mieux appréhender la demande en statistiques et promouvoir l'usage des statistiques dans les processus de prise de décision.*

*Sous la responsabilité de la DNS, la formation continue peut être dispensée à la demande grâce à la mobilisation de spécialistes locaux ou internationaux, par l'Université des Comores qui dispose déjà d'une structure de formation continue pour le personnel de l'Administration (CUFOP) et qui ouvre la voie à des formations courtes et professionnalisantes dans les domaines liés à la statistiques.*

<b>Objectif stratégique N° 2</b>		Développer en quantité et en qualité les ressources humaines affectées au Système Statistique National	
<b>Domaine</b>	Formation	<b>Responsable Secteur</b>	DNS
<b>Filière</b>		<b>Contributions techniques</b>	Université des Comores
<b>Objectif opérationnel.2.2</b>	Assurer le perfectionnement et le recyclage du personnel affecté au système statistique national, et promouvoir une culture de l'utilisation des statistiques		
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les cadres responsables de la production sont formés aux techniques spécifiques de leur domaine d'activités (Démographie, Comptabilité Nationale, Finances publiques, Commerce extérieur, Statistiques de conjoncture, Education, Santé, Agriculture, Elevage et Pêche ...)</li> <li>• Le personnel non statisticien affecté au système bénéficie d'un cycle de formation continue lui permettant d'acquérir un savoir faire dans les domaines de la collecte, du traitement de l'analyse et de la publication des résultats</li> </ul>		
<b>Actions envisagées</b>		<b>Calendrier indicatif de mise en oeuvre</b>	
1. Assurer le rôle de point focal pour les formations sectorielles		A réaliser à partir de 2008	
2. Elaborer et mettre en œuvre un programme de recyclage du personnel affecté au système statistique national, en collaboration avec l'Université des Comores		Idem Actions 1.	
3. Organiser des stages de formation de courte durée dans les instituts de formation en statistique ou des structures statistiques à l'étranger		A réaliser à partir de 2008	
<b>Besoins en</b>	Etudes et méthodologie	• AT pour la finalisation du plan de formation et l'évaluation de la	

<b>renforcement des capacités</b>		formation				
	Ressources humaines internes nouvelles	•				
	Formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation des stages de formation de courte durée à l'étranger pour 10 bénéficiaires</li> <li>• Formation continue de 204 personnes en statistiques sectorielles</li> <li>• Formation continue des 15 à 20 personnes en statistiques verticales</li> <li>• Formation continue de 40 personnes en statistiques transversales</li> </ul>				
	Capacités de traitement	• Equipement informatique				
	Autres types de capacité	•				
			<b>Coût unitaire moyen (KMF)</b>	<b>Nombre d'unités à financer</b>	<b>Coût total (KMF)</b>	
<b>Estimation de coûts</b>	Fonctionnement	Charges de personnel				
		Autres Charges récurrentes				
		Frais de publication et de diffusion				
		Equipement fongible				
		Divers frais de fonctionnement				
		Total Fonctionnement				
	Investissement	Assistance technique internationale	7343284	3 mois/hommes Consultant pour la finalisation du plan de formation, l'évaluation à mi-parcours du plan et l'évaluation finale	22850021	
		Expertise nationale				
		Etudes et Enquêtes				
		Formations		4920000	Organisation des stages de formation de courte durée à l'étranger pour 10 bénéficiaires	49200000
				500000	12 séances de Formation continue en statistiques sectorielles pour 204 bénéficiaires	102000000
				500000	8 séances de Formation continue en statistiques sectorielles pour 120 bénéficiaires	60000000
		500000	2 séances de Formation continue en statistiques transversales pour 72 bénéficiaires	36000000		

	Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	9840000	15 postes de travail informatique	14760000
	Equipement logistique d'enquêtes			
	Renforcement institutionnel			
	Divers investissements			
	Total Investissement			283989851
Total général			283989851	
<b>Observations générales sur la stratégie de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>			

**Documentation disponible**



### 3.3. Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites

#### 3.3.1. Méthodologie de collecte et de traitement de l'information

Cadrage
<p><i>La faible capacité de production statistique s'inscrit dans un contexte d'absence de coordination effective et d'harmonisation statistique. Elle est aussi le résultat de la faiblesse des sources de données et de qualité peu appréciée des quelques informations disponibles. Les partenaires techniques consultés, jugent sévèrement la qualité des données suivant les dimensions de la fiabilité, de la rigueur méthodologique et de l'utilité, dans les domaines de la Santé et l'Education. La qualité des principales sources de données que sont le RGPH 2003 et le RGA 2004, est peu appréciée. Et les investigations statistiques d'appréhension de la pauvreté et du progrès social réalisées de 1991 à 2004, manquent de continuité dans leur programmation dans le temps et restent basées sur des méthodologies différentes avec une qualité des données diversement appréciable</i></p> <p><i>Les sources statistiques limitées quantitativement reposent sur des dispositifs méthodologiques qui limitent la qualité globale des données. A de très rares exceptions près (comme la BCC<sup>1</sup> et dans une moindre mesure le secteur Education) les secteurs ne se réfèrent pas à une méthodologie précise et documentée et régulièrement évaluée. Au total, il existe dans pratiquement tous les secteurs des problèmes liés soit à l'élaboration, soit à l'affinement de méthodologies, mais aussi d'évaluations régulières de leurs performances qui constitue une condition sine qua none d'amélioration de la qualité des données.</i></p>

<b>Objectif stratégique N° 3</b>	Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites		
<b>Domaine</b>	Qualité statistique	<b>Responsable Secteur</b>	DNS
<b>Secteur</b>	Cohérence interne au SSN	<b>Contributions techniques</b>	Organes du SSN
<b>Objectif opérationnel.3.3</b>	Etablir progressivement pour chaque secteur une méthodologie précise et régulièrement évaluée		
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les instruments de collecte (questionnaires, méthodologies, listes de points d'observation, etc.) sont harmonisés et la qualité des données est améliorée</li> </ul>		
<b>Actions envisagées</b>		<b>Calendrier indicatif de mise en oeuvre</b>	
1. Élaborer un manuel de définitions, concepts et des méthodologies utilisés pour les travaux statistiques		A produire en 2008	
2. Mettre en place les programmes de collecte et d'amélioration qualitative définis pour chaque filière statistique		Période 2008-2012	
3. Organisation de séminaires sur les méthodologies de collecte et de traitement de l'information		Idem Action 2.	
<b>Besoins en renforcement des capacités</b>	Etudes et méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AT en méthodologies de collecte et traitement de l'information dans les domaines –Prix, Agriculture, Elevage et Pêche, Commerce extérieur, Finances publiques, Conjoncture, Emploi et marché du travail, Etat-civil, Concepts et méthodes statistiques -</li> </ul>	
	Ressources humaines internes nouvelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>	
	Formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>	
	Capacités de traitement	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>	

<sup>1</sup> Il est vrai que la BCC bénéficie du soutien du FMI qui régulièrement apporte une expertise en évaluant les travaux et en proposant les correctifs nécessaires

		et de diffusion				
		Autres types de capacité	•			
			Coût unitaire moyen (KMF)	Nombre d'unités à financer	Coût total (KMF)	
<b>Estimation de coûts</b>	Fonctionnement	Charges de personnel				
		Autres Charges récurrentes				
		Frais de publication et de diffusion				
		Equipement fongible				
		Divers frais de fonctionnement	3671642	12 Séminaires et Ateliers	44059701	
			50000	180 personnes/jours de Frais de déplacement et Perdiems	9000000	
	Total Fonctionnement				53059701	
	Investissement	Assistance technique internationale		7343284	2 mois/homme Consultant Prix et Commerce extérieur	14686567
				7343284	2 mois/homme Consultant Analyse des données conjoncturelles	14686567
					AT conception d'un dispositif de production des statistiques des finances publiques	pm
					AT conception d'une méthodologie de collecte permanente et de traitement des données sur l'emploi la main d'oeuvre et la formation professionnelle	pm
					AT conception d'une méthodologie de collecte permanente et de traitement des données de l'agriculture et de l'élevage	pm
					AT Circuit de l'information et Base de données Etat civil	pm
				7343284	1 mois/homme Elaboration Manuel Concepts et Définitions	7343284
			Expertise nationale			
			Etudes et Enquêtes			
			Formations			
			Equipements informatiques, bureautiques et logiciels			
			Equipement logistique d'enquêtes			
			Renforcement institutionnel			
		Divers investissements				
Total Investissement				44059701		
Total général				87119403		

<b>Observations générales sur la stratégie de financement</b>	•
---	---

**Documentation disponible**

### 3.3.2. Suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté

#### Cadrage

*Le dispositif technique et institutionnel retenu pour le suivi-évaluation de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRP), fait jouer un rôle prépondérant à la Direction Nationale de la Statistique dans une fonction de suivi et d'évaluation des performances des politiques et des programmes de lutte contre la pauvreté.*

*Le suivi de la SCRP intègre un noyau de 41 indicateurs quantitatifs avec des cibles se référant à quelques domaines (Pauvreté monétaire, Santé, Education, Economie, Emploi et Environnement), qui doivent être élargis pour prendre en compte des thématiques importantes telles que la vulnérabilité à la pauvreté, la sécurité alimentaire et les droits humains. Le nouveau noyau d'indicateurs qui devrait être retenu dans le cadre de la SCRP devrait intégrer les 62 indicateurs sont proposés en septembre 2006, par rapport au Cadre de référence et son support méthodologique minimum commun pour la conception d'un système d'information pour le suivi des DSRP et des OMD (CRESMIC) en Union des Comores en tant que membre d'AFRISTAT.*

*Le suivi/évaluation qui permet d'apprécier les efforts accomplis, est une composante importante de la stratégie de réduction de la pauvreté, qui met une forte pression sur le système statistique national qui présente des faiblesses structurelles, pour une production régulière d'indicateurs de suivi et la réalisation d'analyses plus approfondies permettant notamment d'évaluer l'impact des politiques publiques. Ainsi, la SNDS devrait apporter des réponses concrètes aux besoins de suivi de la SCRP, qui du fait qu'il constitue le cadre de référence des politiques publiques, génère une demande statistique prioritaire et structurelle, devant faire converger l'ensemble des besoins statistiques d'utilité publique, y compris le suivi des progrès dans la réalisation des OMD auxquels l'Union des Comores, à l'instar des autres pays, a souscrit.*

*Les dispositifs des statistiques courantes dans les domaines de l'Education, la Santé, de la Balance des paiements et les comptes nationaux, contribuent à renseigner les indicateurs de suivi de la SCRP et des OMD, Mais ils comportent des limites en termes de qualité de l'information et la SNDS 2008-2012 vise à les consolider. D'autres indicateurs doivent obtenus par voie d'enquêtes qu'il convient de rationaliser autour d'un système d'enquêtes auprès des ménages, en raison de contraintes en ressources humaines et financières. Il s'agit en somme d'adopter une nouvelle approche par les variables requises pour les indicateurs observables par voie d'enquêtes incluant l'information qualitative, à travers deux types d'enquêtes renouvelés, programmables suivant la périodicité souhaitée des indicateurs à savoir: une enquête permanente auprès des ménages de type Enquête 123 et la combinaison et/ou l'alternance des enquêtes de type démographique et de santé EDS ou MICS).*

*Aussi, compte tenu des priorités nationales sur les quatre formes de gouvernance -politique, économique, sociale et environnementale- affichées dans la SCRP et qui s'adressent également à l'ensemble des OMD, il est nécessaire de réaliser une enquête pluri thématique sur l'impact de la gouvernance et de la décentralisation sur les conditions de vie des ménages.*

*Au vu des capacités statistiques actuelles limitées, le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté, constitue une priorité dans le cadre de la SNDS 2008-2012, qui apporterait des solutions innovantes pour l'observabilité, la qualité et la comparabilité des indicateurs de suivi de la SCRP et des OMD.*

<b>Objectif stratégique N° 3</b>		Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites	
<b>Domaine</b>	Condition de vie des ménages	<b>Responsable Secteur</b>	DNS
<b>Secteur</b>		<b>Contributions techniques</b>	
<b>Objectif opérationnel.3.2</b>	Adapter la production statistique aux besoins de suivi des conditions de vie des ménages et d'évaluation de la pauvreté		
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'état de santé de la population est mieux appréhendée sur la base d'une Enquête de type démographique et de santé (EDS)</li> <li>• Un dispositif de suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté est mis en place à partir de l'Enquête 123, et d'une enquête pluri thématique sur la gouvernance et la décentralisation.</li> </ul>		
<b>Actions envisagées</b>		<b>Calendrier indicatif de mise en oeuvre</b>	

1. Conception et réalisation d'une enquête de type démographique et de santé (EDS)		A réaliser en 2008-2009			
2. Conception et réalisation de l'Enquête 123		A réaliser en 2008-2010			
3. Elaboration d'une méthodologie et réalisation d'une enquête permanente adaptée au cas comorien, sur la base de l'Enquête 123		A réaliser en 2011-2012			
4. Elaboration d'une méthodologie et réalisation d'une enquête biennale pluri thématique sur la gouvernance et la décentralisation		A réaliser en 2009-2011			
5. Réaliser à partir des données d'enquêtes existantes des analyses approfondies sur des thèmes d'intérêt liés à la politique économique et sociale du pays		A réaliser à partir de 2009			
<b>Besoins en renforcement des capacités</b>	Etudes et méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête démographique et santé</li> <li>• Enquête 123</li> <li>• Enquête permanente auprès des ménages</li> <li>• Enquête pluri thématique sur la gouvernance et la décentralisation</li> <li>• AT pour la conception d'enquêtes et l'analyse des conditions de vie et de la pauvreté</li> </ul>			
	Ressources humaines internes nouvelles	•			
	Formation	• Stage et voyages d'études			
	Capacités de traitement	•			
	Autres types de capacité	•			
		<b>Coût unitaire moyen</b>	<b>Nombre d'unités à financer</b>	<b>Coût total</b>	
<b>Estimation de coûts</b>	Fonctionnement	Charges de personnel			
		Autres Charges récurrentes			
		Frais de publication et de diffusion	3500	2000 Rapports d'analyses approfondies	7000000
		Equipement fongible			
		Divers frais de fonctionnement			
		Total Fonctionnement			7000000
	Investissement	Assistance technique internationale	7343284	4mois/hommes Consultant pour l'élaboration de la méthodologies de l'enquête permanente	2373134
			7343284	2 mois/hommes Analyste Pauvreté	14686567
		Expertise nationale	600000	36 mois/hommes d'expert Enquêtes et Analyses	21600000
			600000	10 mois/hommes de consultants Analystes	6000000
	Etudes et		Enquêtes EDS	237029445	

	Enquêtes		Enquête 123	109047761
			Enquête pluri thématique sur la gouvernance et la décentralisation	99134328
			Enquête permanente auprès des ménages	99134328
	Formations	4920000	2 Stages /Voyages d'études	9840000
	Equipements informatiques, bureautiques et logiciels			
	Equipement logistique d'enquêtes			
	Renforcement institutionnel			
	Divers investissements			
	Total Investissement			
Total général				632845564
<b>Observations générales sur la stratégie de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>			

**Documentation disponible**

Direction Nationale de la Statistique, Document de projet de Deuxième Enquête Démographique et de Santé aux Comores, Mars 2007

### 3.3.3. Comptes nationaux

#### Cadrage

Les comptes nationaux sont établis de façon sommaire avec des appuis techniques ponctuels, la DNS ne disposant pas d'une équipe qualifiée de comptables nationaux. Ces comptes sont élaborés dans un contexte marqué par de sérieuses difficultés de collecte de données, sur la base des extrapolations qui ne sont pas rigoureusement documentées. La dernière note méthodologique disponible est relative à la confection des comptes de 1997 et elle ne se conforme pas à la norme en vigueur qu'est le SCN93.

L'un des défis les plus importants de la SNDS est la construction d'un dispositif d'élaboration des comptes nationaux et de statistiques macro-économiques intégrées, par:

1. L'adoption du nouveau Système de Comptabilité Nationale des Nations-Unies (SCN 93);
2. La mise en oeuvre de méthodes harmonisées d'élaboration des comptes, par rapport aux Etats membres d'AFRISTAT, et qui passent par la modernisation des comptes avec l'adoption du SCN93, l'utilisation d'un outil commun de confection des comptes (ERETES) et le choix d'une année de base des comptes;
3. La mise en oeuvre de méthodes harmonisées d'élaboration des comptes, qui intègrent l'harmonisation de cadres comptables et statistiques tels que: (i) l'adoption de la révision V du manuel de la Balance des Paiements et l'harmonisation des méthodes d'élaboration des Balances des Paiements; (ii) l'application du Manuel de statistiques des finances publiques de 2001; (iii) l'adoption d'un plan comptable des entreprises commun à l'ensemble des Etats membres d'AFRISTAT; (iv) l'harmonisation des méthodes d'élaboration des Tableaux des Opérations Financières de l'Etat (TOFE); (v) l'adoption de méthodologies harmonisées pour le relevé des prix et le calcul des indices des prix à la consommation des ménages (logiciel CHAPO); et (vi) l'utilisation du logiciel EUROTRACE comme cadre commun de traitement des statistiques du commerce extérieur.
4. Et la mise en place d'une équipe permanente épaulée par une aide internationale substantielle

Cette stratégie d'amélioration progressive des comptes nationaux, est complétée par les actions structurantes prévues au niveau des filières statistiques des Prix, du Commerce extérieur, de la Balance des paiements, et la réalisation d'une Enquête 123 qui inclue un volet Budget-consommation des ménages et un autre sur le secteur informel

<b>Objectif stratégique N° 3</b>		Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites	
<b>Domaine</b>	Comptes économiques	<b>Responsable Secteur</b>	DNS
<b>Filière</b>	Comptes économiques	<b>Contributions techniques</b>	BCC, Douanes, Trésor Public, Direction du Budget, Direction de l'économie
<b>Objectif sectoriel.3.1.1</b>	Construire un dispositif d'élaboration des comptes nationaux conformes aux normes en vigueur		
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une équipe permanente de comptables nationaux est mise en place</li> <li>• Les comptes nationaux sont conformes au SCN 93 et élaborés à l'aide du module ERETES</li> <li>• Une année de base est définie et les comptes nationaux sont régulièrement produits et diffusés</li> </ul>		
<b>Actions envisagées</b>		<b>Calendrier indicatif de mise en oeuvre</b>	
1. Renforcer les capacités techniques et humaines du Service chargé de la production des comptes nationaux à la DNS		A partir de 2008	
2. Reprendre l'élaboration des comptes nationaux à partir d'une nouvelle structure de production en concordance avec l'évolution économique du pays et d'une nouvelle année de référence récente		A partir de 2008	
3. Le passage progressif au SCN 93 avec l'installation du module ERETES pour l'établissement des comptes		A partir de 2008	
4. La mise en place d'une série d'enquêtes et d'une stratégie de collecte régulière des données auprès des entreprises et du secteur public		A partir de 2008	

5. La mise en œuvre d'un protocole en vue de l'exploitation systématique des déclarations fiscales à des fins statistiques		A partir de 2008			
6. La publication régulière des comptes		A partir de 2009			
7. Elaboration des comptes complets 2007 à 2011 et changement d'année de base		A partir de 2009			
<b>Besoins en renforcement des capacités</b>	Etudes et méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expertise internationale en comptabilité nationale (AFRISTAT)</li> <li>• Expertise nationale en comptabilité nationale</li> <li>• Enquêtes légères</li> </ul>			
	Ressources humaines internes nouvelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement de deux comptables nationaux et de 4 adjoints techniques de la statistique</li> </ul>			
	Formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation des cadres en comptabilité nationale et en informatique</li> <li>• Stages et voyages d'études</li> </ul>			
	Capacités de traitement et de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipements informatiques et logiciels</li> </ul>			
	Autres types de capacité	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>			
		<b>Coût unitaire moyen (KMF)</b>	<b>Nombre d'unités à financer</b>	<b>Coût total (KMF)</b>	
<b>Estimation de coûts</b>	Fonctionnement	Charges de personnel		Recrutement/Contrat pour 2 cadres statisticiens/ Comptables nationaux	Pm Objectif 1.3
				Recrutement/Contrat pour 4 cadres Adjoints techniques/ Comptables nationaux	Pm Objectif 1.3
			600000	Primes annuelles pour le personnel d'encadrement (20 cadres/5 ans)	12000000
		Autres Charges récurrentes			
		Frais de publication et de diffusion	3500	800 Publications des comptes nationaux	2800000
		Equipement fongible	1101493	Fournitures de bureau pour 5 ans	5507463
			734328	Fournitures informatiques pour 5 ans	3671642
		Divers frais de fonctionnement	3671642	5 Séminaires et Ateliers	18358209
	50000		75 personnes/jours de Frais de déplacement et Perdiem	3750000	
	Total Fonctionnement				46087313
	Investissement	Assistance technique internationale	2200000	14 missions d'assistance technique d'AFRISTAT	30800000
		Expertise nationale	600000	60 mois/hommes Expert national statisticien-comptable	36000000
		Etudes et Enquêtes	11014925	Enquête annuelle auprès des entreprises et établissements (5)	55074627
		Formations	4920000	7 Stages et Voyages d'études	34440000
			Formation sur le tas par AFRISTAT	pm	
Equipements informatiques, bureautiques et logiciels		400000	Module ERETES, y compris l'assistance technique AFRISTAT	800000	
	984000	Equipements informatiques	5904000		



		Equipement logistique d'enquêtes			
		Renforcement institutionnel			
		Divers investissements			
		Total Investissement			163018627
	Total général			209105940	
<b>Observations générales sur la stratégie de financement</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>			

**Documentation disponible**

- AFRISTAT, Chronogramme d'élaboration de comptes nationaux, et Offre financière d'un projet de renforcement des capacités de collecte des données des comptes nationaux aux Comores

### 3.3.4. Prix

Cadrage
<p><i>Le dispositif de collecte de statistiques des prix faisant partie intégrante des activités régulières de la DNS, mais il n'est plus fonctionnel depuis la fin de l'appui de la BAD dans le cadre du PCI-Afrique en fin 2006. Le champ de l'indice calculé conforme aux normes internationales (COICOP), a été mise en place avec l'appui d'AFRISTAT, mais il ne concerne que la capitale de l'Union des Comores, avec un panier de 178 variétés de produits suivis dans 41 points d'observations, et un système de pondération qui ne reflèteraient pas la structure actuelle de consommation des ménages. La période de base de l'indice est l'année 1999 avec des pondérations actualisées sur la base de l'Enquête budget-consommation de 1995. Dans les deux Îles Autonomes, les données sont collectées dans les chefs-lieux et concernent un panier restreint de produits, mais il n'y a pas de plan d'exploitation et de publication. Globalement, le dispositif de collecte des prix ne fonctionne pas en raison de l'absence de ressources humaines qualifiées et de budget pour soutenir le processus de collecte, de traitement et de diffusion de l'information sur les prix.</i></p> <p><i>Dans le cadre de la SNDS 2008-2012, il est urgent de mettre en place d'un dispositif efficace de statistiques des prix, suivant trois orientations: (i) l'actualisation de la méthodologie dans le sens d'une révision des pondérations et du panier de produits sur la base de l'Enquête intégrale auprès des ménages (EIM, 2004); (ii) l'élargissement du champ de couverture de l'indice à l'ensemble du pays; (iii) et pour améliorer la qualité et la régularité des données sur les prix, il est nécessaire de doter la DNS de ressources humaines qualifiées, d'une équipe d'agents de collecte et traitement motivés, et d'un budget propre pour soutenir le processus de collecte, de traitement et de diffusion de l'information sur les prix et l'inflation.</i></p> <p><i>L'activité de collecte et de traitement des statistiques des prix serait transférée aux Îles Autonomes, une fois que le dispositif serait rend totalement opérationnel.</i></p>

<b>Objectif stratégique N° 3</b>		Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites	
<b>Domaine</b>	Statistiques des prix	<b>Responsable Secteur</b>	DNS
<b>Filière</b>	Statistiques des prix	<b>Contributions techniques</b>	
<b>Objectif sectoriel.</b>	Elaborer et publier mensuellement, des indices des prix à la consommation comparables sur le plan international		
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les indices des prix à la consommation sont mensuellement calculés et publiés suivant les normes prescrites du SGDD</li> <li>• La collecte et le traitement des prix sont étendus à l'ensemble des Îles Autonomes</li> </ul>		
<b>Actions envisagées</b>		<b>Calendrier indicatif de mise en oeuvre</b>	
1. Actualisation de la méthodologie de collecte et de traitement des prix à la consommation		A réaliser en 2008	
2. Réalisation des enquêtes hebdomadaires des prix à la consommation		Actions permanentes 2008-2012	
3. Calcul et publication des indices des prix à la consommation		Idem Action 2.	
<b>Besoins en renforcement des capacités</b>	Etudes et méthodologie	• AT en méthodologies de collecte et traitement de l'information dans les domaines des prix à la consommation (pm Objectif 3.1.)	
	Ressources humaines internes nouvelles	• Recrutement de contractuels pour la collecte et le traitement des prix à la consommation	
	Formation	•	
	Capacités de traitement et de diffusion	• Equipements informatiques et logiciels	
	Autres types de capacité	•	

			Coût unitaire moyen (KMF)	Nombre d'unités à financer	Coût total (KMF)
<b>Estimation de coûts</b>	Fonctionnement	Charges de personnel	70000	336 mois/hommes d'agents de collecte sur les prix	23520000
		Autres Charges récurrentes			
		Frais de publication et de diffusion	367164 (forfait trimestriel)	Publications trimestrielles	7343284
		Equipement fongible		pm Objectif 1.3.	
		Divers frais de fonctionnement		pm Objectifs 1.3. et .3.1.	
		Total Fonctionnement			
	Investissement	Assistance technique internationale			
		Expertise nationale			
		Etudes et Enquêtes			
		Formations			
		Equipements informatiques et bureautiques et logiciels		Logiciel spécialisé pour le calcul des indices de prix	1200000
		Equipement logistique d'enquêtes		Equipements pour l'enquête permanente des prix	3936000
		Renforcement institutionnel			
		Divers investissements			
Total Investissement				5136000	
Total général				35999284	
<b>Observations générales sur la stratégie de financement</b>		•			

**Documentation disponible**

**AFRISTAT (Alain BRILLEAU et Paul-Henri WIRANKOSKI, Experts) – Préparation d'un projet de nouvel indice des prix à la consommation aux Comores, 4-21 décembre 1998 (Rapport de mission non disponible)**

### 3.3.5. *Statistiques des finances publiques*

#### Cadrage

*Le Ministère chargé des Finances et du Budget n'a pas de service spécialisé pour la production des statistiques des finances publiques, ce qui pose un réel problème dans la formulation et le suivi des politiques économiques. C'est dans ce contexte que le Gouvernement envisage de créer dans la perspective d'un éventuel accord sur la FRPC avec le FMI, une Cellule technique permanente de suivi des réformes économiques et financières (CREF), chargée entre autres, de la production des statistiques des finances publiques et du TOFE, dans le cadre d'une coordination technique du Comité budgétaire. La création du CREF est une première réponse à la faiblesse des capacités de l'administration économique et financière en matière de programmation et de suivi budgétaire.*

*La création de la CREF pour assumer une fonction statistique, est une solution transitoire qui ne doit pas masquer la nécessité d'une mise en place d'une structure pérenne face aux enjeux que représentent les statistiques des finances publiques fiables, et portant sur l'approche budgétaire, la publication et l'obligation de rendre compte de l'utilisation des ressources publiques. Ces enjeux se complexifient au regard du cadre légal défini dans la Constitution de 2001 qui impose une structure décentralisée des finances publiques avec l'Union des Comores d'une part et les Iles Autonomes d'autre part. Ce nouveau contexte politique fait intervenir dans la chaîne des statistiques des finances publiques, plusieurs administrations décentralisées -Budget, Trésor public, Impôts, Douanes- et la BCC, qui présentent chacune des contraintes de capacités techniques et humaines.*

*Les réformes en matière de gestion des finances publiques engagées dans le contexte du Programme de Surveillance du FMI initié en janvier 2005, ont entre autres consisté à harmoniser la nomenclature budgétaire et comptable. Il se pose cependant des difficultés de cohérence des sources statistiques et d'application de cette nomenclature. Et il est prévu d'informatiser la chaîne des dépenses publiques sous financement de la Banque Mondiale, à partir de septembre 2007. En matière de recettes, ces travaux vont devoir se poursuivre en direction des impôts qui constituent le maillon faible de la chaîne de statistiques des finances publiques. En termes de recensement des contribuables, un Numéro d'Identification Fiscale est attribué par la Direction Générale des Douanes, mais il reste de ce fait peu exhaustif.*

*La création d'un dispositif de statistiques des finances publiques, dans la perspective d'élaboration de statistiques macro-économiques intégrées, reste un objectif important à atteindre dans la SNDS, à travers deux principales orientations stratégiques: (i) le renforcement des capacités de collecte et de traitement des données par les structures de production des statistiques primaires; et (ii) le renforcement des capacités de la CREF en matière d'élaboration des statistiques des finances publiques, d'analyse et d'interprétation des données économiques et financières de l'Etat.*

<b>Objectif stratégique N° 3</b>		Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites	
<b>Domaine</b>	Monnaie, Finances et Assurances	<b>Responsable Secteur</b>	CREF/ Ministère de l'Economie et des Finances
<b>Filières</b>	Monnaie et Crédit, Finances publiques, Banques et Assurances	<b>Contributions techniques</b>	BCC, DNS, Dette, CGP, Trésor Public, Douanes, Impôts
<b>Objectif sectoriel.</b>	Créer un dispositif de statistiques des finances publiques fiables grâce à l'amélioration des méthodes de collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion des données		
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les données statistiques budgétaires et financières sont collectées et publiées régulièrement, aux niveaux de l'Union et des Iles Autonomes</li> <li>• Le TOFE est établi régulièrement suivant les normes internationales admises</li> </ul>		
<b>Actions envisagées</b>		<b>Calendrier indicatif de mise en oeuvre</b>	
1. Evaluer le système de production actuelle des statistiques des finances publiques et faire des recommandations pour son développement		2008	
2. Produire un guide de procédure d'élaboration des statistiques des finances publiques		2008	
3. Former les informaticiens et automatiser la production des statistiques primaires dans les administrations décentralisées		2009	

4. Former les cadres de la CREF et les administrateurs, à la production et à l'analyse des statistiques des finances publiques		2009 - 2012				
5. Créer une base de données économiques, financières et monétaires		À partir de 2009				
<b>Besoins en renforcement des capacités</b>	Etudes et méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuis techniques du FMI</li> <li>Expertise internationale pour l'évaluation du système de production actuel des statistiques des finances publiques et pour la conception d'un dispositif de production intégré entre les administrations des Iles Autonomes et celles de l'Union</li> <li>Expertise nationale en finances publiques</li> </ul>				
	Ressources humaines internes nouvelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recrutement d'un statisticien, d'un informaticien et de quatre Adjoints techniques de la statistique</li> <li>Redéploiement de cadres à la CREF pour assurer les activités de compilation, de traitement et d'analyse des statistiques des finances publiques</li> </ul>				
	Formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Former les cadres de la CREF sur la collecte, la compilation, le traitement et l'analyse des données des finances publiques</li> </ul>				
	Capacités de traitement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Equipements informatiques et logiciels</li> <li>Implémentation d'un site WEB</li> <li>Développer un tableau de bord annuel et des outils pour l'analyse et la rétro-information</li> </ul>				
	Autres types de capacité	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>				
		<b>Coût unitaire moyen (KMF)</b>	<b>Nombre d'unités à financer</b>	<b>Coût total (KMF)</b>		
<b>Estimation de coûts</b>	Fonctionnement	Charges de personnel	150000	36 mois:hommes Statisticien	5400000	
			150000	60 mois/hommes Informaticien	9000000	
			110000	72 mois/hommes Adjoints techniques de la statistique	7920000	
		Autres Charges récurrentes				
		Frais de publication et de diffusion	3000	1500 Publications trimestrielles de statistiques des finances publiques	4500000	
			3500	750 publications de Tableaux de bord	2625000	
		Equipement fongible	1101493	Fournitures de bureau	5507463	
			734328	Fournitures informatiques	3671642	
		Divers frais de fonctionnement	3671642	Atelier technique de vérification et de validation des données et tableaux de bord	18358209	
			3671642	Atelier technique de vérification et de validation des données et tableaux de bord	18358209	
			Divers fonctionnement	10000000		
	Total Fonctionnement					85340522
	Investissement	Assistance technique internationale	7343284	2 mois/hommes AT conception d'un dispositif de production des statistiques des finances publiques	14686567	
7343284			4 mois/hommes AT Evaluation des Statistiques des finances publiques	29373134		
Expertise nationale		600000	60 mois/hommes Expert national Finances publiques	36000000		

	Etudes et Enquêtes			
	Formations	4920000	Stages/Voyages d'études en Statistiques des finances publiques	49200000
	Equipements informatiques et bureautiques	14760000	Equipements informatiques, logiciels et Réseau WEB	14760000
		15645600	Equipement informatique et bureautique essentiel du Direction nationale	15645600
		12496800	Equipement informatique et bureautique essentiel du Direction régionale	37490400
	Equipement logistique d'enquêtes			
	Renforcement institutionnel			
	Divers investissements			
	Total Investissement			197155701
	Total général			282496224
<b>Observations générales sur la stratégie de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>			

**Documentation disponible**

FMI, manuel de statistiques de finances publiques.

### 3.3.6. Statistiques de la balance des paiements

#### Cadrage

La BCC est le seul organisme du SSN qui publie régulièrement sa production statistique à travers: (i) Un rapport annuel sur la situation économique, financière et monétaire des Comores; et (ii) Deux notes semestrielles de conjoncture économique, financière et monétaire. Cette production statistique est régie par des textes législatifs et réglementaires et la BCC est le seul sous-système qui réponde en grande partie aux critères de qualité statistique tels qu'ils sont communément admis -respect des normes, ponctualité, accessibilité des données-.

Les statistiques monétaires sont produites sur une base mensuelle, et ne posent pas de problèmes de collecte. Et en termes méthodologiques, il reste à élargir le champ statistique aux réseaux de caisses mutualistes décentralisés SANDUK de la Grande Comore et de Mobéli qui doivent être conventionnées.

Les statistiques de balances de paiement qui sont au cœur du cadrage macro-économique du pays, restent confrontées à quatre séries de problèmes: (i) Les problèmes concernant l'exhaustivité, la fiabilité, la régularité et la mission de production des statistiques du Commerce extérieur; (ii) La qualité données d'enquête annuelle auprès des principaux acteurs économiques, amoindrie par des taux de réponse très bas variant de 30 % à 40 % suivant les années, et un champ statistique très limité à moins de 7 % des 800 entreprises formelles présentes dans le pays.; (iii) les problème de suivi et de qualité des données de la dette extérieure, du TOFE et du PIP; (iv) l'absence de coordination statistique dans le pays, et par voie de conséquence, l'absence de mécanismes de validation notamment lors du calcul des grands agrégats économiques.

En ce qui concerne la Position extérieure globale, une tentative d'estimation a été faite pour 2003 et 2004, le problème des sources statistiques reste entier.

Dans le cadre de la SNDS, il est nécessaire de: (i) Clarifier les rôles et responsabilités de la DG Douanes et de la Direction Nationale de la Statistique, dans l'établissement des statistiques du commerce extérieur; et (ii) Créer un mécanisme permanent d'examen de la qualité des données, entre la Direction Nationale de la Statistique, la DGD, la BCC et l'UCCLA; ce mécanisme devrait être conçu dans le cadre de la coordination du système statistique national, et en particulier, dans la perspective d'élaboration de statistiques macro-économiques intégrées; (iii) Améliorer les méthodes et outils de collecte des données; (iv) Accroître les ressources humaines chargées exclusivement de l'élaboration des statistiques de balance de paiements et poursuivre la formation continue des cadres de la BCD.

<b>Objectif stratégique N° 3</b>	Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites		
<b>Domaine</b>	Balance des paiements	<b>Responsable Secteur</b>	BCC
<b>Filière</b>	Balance des paiements	<b>Contributions techniques</b>	Ministère des Finances et du Budget, CGP, DNS, UCCIA
<b>Objectif sectoriel.3.1.4</b>	Améliorer la production des statistiques de balance des paiements et de position extérieure globale,, répondant aux normes de qualité reconnue		
<b>Résultats attendus</b>	• L'élaboration des statistiques de balance des paiements dans les normes et délais prescrits par le SGDD		
<b>Actions envisagées</b>		<b>Calendrier indicatif de mise en oeuvre</b>	
1. Clarification et formalisation du nouveau cadre de coordination professionnelle et administrative entre la DG Douanes et de la Direction Nationale de la Statistique, dans l'établissement des statistiques du commerce extérieur		A réaliser en 2008	
2. Des concertations régulières avec la DNS et la DG Douane et la BCC, portant sur la qualité des statistiques du Commerce extérieur		Semestriel	
3. Renforcement de la coordination statistique entre la BCD et les services de l'Etat (Budget Economie, Dette publique, Trésor public, CGP Recettes, DNS), les Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial, et les grands opérateurs privés, visant la cohérence entre les statistiques de la balance des paiements, la dette extérieure, les comptes nationaux et		A réaliser dans le cadre de la mise en oeuvre de la Loi statistique prévue (pm Objectif Opérationnel 1.2)	

les autres agrégats économiques						
4. Recensement et mise à jour des agents économiques résidents et qui font des transactions avec l'étranger				<i>Permanente 2008-2012</i>		
5. Adaptation des questionnaires suivant les catégories d'agents économiques, pour mieux cibler les informations pertinentes sur les transactions				<i>Permanente 2008-2012</i>		
6. Réalisation de l'enquête annuelle auprès des principaux acteurs économiques, qui intègre les phases de sensibilisation, de collecte des données combinant l'envoi postal et le travail de terrain, du contrôle de la collecte, du traitement des données				<i>Permanente 2008-2012</i>		
7. Formation des cadres de la BCD en statistiques de balance des paiements				<i>Ponctuelle 2008-2012</i>		
8. Elaboration d'un rapport technique sur l'établissement de la balance des paiements				<i>Annuelle</i>		
9. Publication régulière des statistiques de balance des paiements				<i>Annuelle</i>		
<b>Besoins en renforcement des capacités</b>	Etudes et méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuis techniques FMI</li> <li>AT nationale pour l'adaptation des outils de collecte et le développement d'outils informatiques pour leur exploitation</li> </ul>				
	Ressources humaines internes nouvelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recrutement d'un statisticien-Economiste et de deux Adjoints techniques de la statistique</li> </ul>				
	Formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan de formation annuel</li> </ul>				
	Capacités de traitement et de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>				
	Autres types de capacité	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>				
		<b>Coût unitaire moyen (KMF)</b>	<b>Nombre d'unités à financer</b>	<b>Coût total (KMF)</b>		
<b>Estimation de coûts</b>	Fonctionnement	Charges de personnel	300000	60 mois/hommes Statisticien /Economiste	18000000	
			220000	72 mois/hommes Adjoint technique de la statistique	15840000	
		Autres Charges récurrentes				
		Equipement fongible				
		Divers frais de fonctionnement	3671642	Séminaires et Ateliers de Sensibilisation des agents économiques	18358209	
			3671642	Atelier technique de vérification et de validation des données macro-économiques	18358209	
	Total Fonctionnement				72306418	
	Investissement	Assistance technique internationale		pm	AT FMI	pm
		Expertise nationale	600000		Consultant Adaptation des outils de collecte BDP	2400000
			600000		Consultant national Développement des applications informatiques	2400000
Etudes et Enquêtes						



	Formations	4920000	Stages/Voyages d'études en balance des paiements et politique économique	24600000
	Equipements informatiques, bureautiques et logiciels			
	Equipement logistique d'enquêtes			
	Renforcement institutionnel			
	Divers investissements			
	Total Investissement			24600000
Total général			101706418	
<b>Observations générales sur la stratégie de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>			

**Documentation disponible**

M. Dessart, *Aide-mémoire de la mission d'assistance technique du FMI en statistiques de balance des paiements*, 30 mars – 13 avril 2005;

### 3.3.7. Statistiques de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche

#### Cadrage

*Le secteur Agricole- Elevage demeure un secteur où la carence des données fiables est la plus marquée. Les quelques renseignements disponibles proviennent des estimations subjectives des vulgarisateurs agricoles, qui ne disposent d'aucune méthodologie. Afin de mieux planifier ce secteur et concevoir une politique agricole mieux adaptée, le Gouvernement Comorien a besoin d'informations fiables et à jour sur la structure de la population agricole, ainsi que sur des exploitations agricoles et leur évolution dans l'espace et dans le temps.*

*Le secteur de la Pêche présente aussi des retards en matière de statistique fiables. Les informations disponibles proviennent des estimations basées sur des hypothèses qui, souvent, ne sont suffisamment documentées. Dans ce secteur, aucune opération de collecte n'a jamais été réalisée et on note l'absence d'une méthodologie pour la production de données sur la pêche.*

*La première opération de collecte réalisée sur l'Agriculture est l'enquête sur la structure du secteur agricole qui date de 1987. Et, ce n'est qu'en 2004 que le Gouvernement Comorien a pu réaliser son premier Recensement Général de l'Agriculture (RGA). A cet égard, la réalisation de ce recensement agricole constitue un facteur de base pour l'orientation des décisions en matière de planification agricole, de formulation de politiques de sécurité alimentaire. Il aide également le Gouvernement à mieux mesurer l'impact des différentes actions pour le développement du secteur rural à travers, entre autres, la disponibilité des données de statistiques agricoles complètes, fiables et à jour. Ce recensement est effectué avec l'assistance technique de la FAO, au titre de son programme de Coopération Technique, (projet TCP/COI/2903). Cette assistance était destinée non seulement à aider à la conception et la mise en œuvre du Recensement Général de l'Agriculture (RGA), mais également à suivre la mise en place d'un Système Permanent de Statistiques Agricoles (SPSA), sur la base des résultats du RGA et dans le cadre d'un plan à Moyen Terme de Développement des Statistiques Agricoles. Le SPSA devra permettre la disponibilité et la mise à jour annuelle des données fiables sur le secteur agricole, indispensables pour assurer un meilleur suivi des politiques de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire.*

*Les défis de la SNDS dans le secteur Agriculture- Elevage et de la Pêche sont donc de: (i) concevoir une méthodologie de production des statistiques agricoles et d'élevage, et une autre pour les statistiques de la pêche; (ii) - renforcer les capacités techniques et humaines pour la production des statistiques agricoles, de d'élevage et de la pêche; (iii) - sensibiliser les agriculteurs, les aviculteurs, et les pêcheurs sur l'importance et la nécessité de disposer des statistiques agricoles, d'élevage et de la pêche fiables et à jour; (iv) rendre systématique la collecte de données sur l'agriculture et l'élevage, dans le cadre d'une collaboration entre producteurs, vendeurs, associations des producteurs, Directions de l'Agriculture et de l'élevage et de la pêche; (v) renforcer les capacités de collecte, de traitement et de publication de l'information statistique des ces trois importants secteurs de l'économie.*

<b>Objectif stratégique N° 3</b>		Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites	
<b>Domaines</b>	Agriculture, Elevage, Eau, et Pêche	<b>Responsable Secteur</b>	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
<b>Filières</b>	Agriculture, Elevage, et Pêche	<b>Contributions techniques</b>	DNS
<b>Objectif sectoriel. 3.1.8</b>	Créer un service de statistique unique qui a la charge de collecter, traiter et diffuser régulièrement des statistiques de qualité dans les filières de l'agriculture, de l'élevage, et de la pêche		
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La création d'un service statistique fonctionnel au sein du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche</li> <li>• La mise en place d'un Système Permanent de Statistiques de l'Agriculture et de l'Elevage (SPSAE)</li> <li>• Un système permanent des statistiques de la Pêche conforme au cadre de suivi/évaluation du secteur pêche est mis en place</li> <li>• Les données statistiques de qualité sont utilisées pour le suivi et l'évaluation de la politique dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, et de la pêche</li> </ul>		
<b>Actions envisagées</b>		<b>Calendrier indicatif de mise en oeuvre</b>	
1. Clarification et formalisation du nouveau cadre de coordination professionnelle et administrative des activités statistiques entre les		A réaliser en 2008	

départements concernés de l'agriculture, de l'élevage, et de la pêche					
2. Publication des résultats du RGA de 2004 aux différents utilisateurs		<i>A réaliser en 2008</i>			
3. Conception d'une méthodologie et réalisation d'une enquête annuelle sur l'agriculture et l'élevage		<i>A réaliser en 2008</i>			
4. Mise en place d'un dispositif permanent de collecte des statistiques de la pêche		<i>A réaliser en 2008</i>			
5. Formation du personnel en charge de la collecte et le traitement des données		<i>Tous les 2 ans à partir de 2008</i>			
6. Formation et stages des cadres et techniciens		<i>A étaler sur la période 2008-2012</i>			
7. Equipements logistiques et informatiques		<i>A réaliser en 2008</i>			
8. Création et mise à jour d'une base de données sur l'agriculture, l'élevage et la pêche		<i>A partir de 2008</i>			
9. Evaluation de la qualité des données statistiques		<i>A partir de 2009</i>			
10. Réalisation d'enquêtes et études spécifiques		<i>A partir de 2009</i>			
11. Publication des données statistiques répondant aux besoins des utilisateurs (Annuaire et Tableaux de bord)		<i>Annuelle</i>			
<b>Besoins en renforcement des capacités</b>	Etudes et méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des besoins en information et outils nécessaires à la collecte et d'analyse</li> <li>• Appuis techniques de la FAO</li> </ul>			
	Ressources humaines internes nouvelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement d'1 statisticien et de 4 adjoints techniques de la statistique</li> <li>• Recrutement du personnel permanent de collecte des données (12)</li> <li>• Redéploiement du personnel cadre du ministère à l'activité d'analyse des statistiques</li> </ul>			
	Formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation du personnel en charge de la collecte et le traitement des données</li> <li>• Séminaires, stages et voyages d'études</li> </ul>			
	Capacités de traitement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des applications informatiques</li> <li>• Equipements informatiques</li> <li>• Développer un tableau de bord annuel et des outils pour l'analyse et la rétro-information</li> </ul>			
	Autres types de capacité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissements nécessaires en matériel et en moyens logistiques</li> </ul>			
		<b>Coût unitaire moyen (KMF)</b>	<b>Nombre d'unités à financer</b>	<b>Coût total (KMF)</b>	
<b>Estimation de coûts</b>	Fonctionnement	Charges de personnel	150000	60 mois/hommes Statisticien	9000000
			110000	96 mois/hommes Adjoints techniques de la statistique	10560000
			70000	624 mois/hommes Personnel permanent d'enquête	43680000
		Autres Charges récurrentes			
		Frais de publication et de diffusion		Rapports techniques, Matériels d'enquête	5000000
			3000	Annuaire statistique	2250000
3500	Tableaux de bord		2625000		

	Equipement fongible	1101493	Fournitures de bureau pour 5 ans	5507463	
		734328	Fournitures informatiques pour 5 ans	3671642	
		Divers frais de fonctionnement	3671642	Atelier technique de vérification et de validation des données et tableaux de bord	18358209
			1468657	Carburant et lubrifiant	7343284
			1082400	Entretiens véhicules	5412000
				Divers fonctionnement	10000000
		Total Fonctionnement			123407597
	Investissement	Assistance technique internationale	7343284	AT conception d'une méthodologie de collecte permanente et de traitement des données de l'agriculture et de l'élevage	14686567
			7343284	AT conception d'un dispositif de collecte des statistiques de pêche	14686567
			7343284	AT Evaluation de la qualité des Statistiques	29373134
			2200000	AT FAO	15400000
		Expertise nationale	600000	Consultant national Développement des applications informatiques	4800000
		Etudes et Enquêtes	600000	Expert national Economiste/spécialiste du développement rural	36000000
		Formations	4920000	Stages/Voyages d'études en Statistiques de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche	49200000
		Equipements informatiques, bureautiques, et logiciels	15645600	Equipement informatique et bureautique essentiel du Direction nationale	15645600
			12496800	Equipement informatique et bureautique essentiel du Direction régionale	37490400
		Equipement logistique d'enquêtes	4068750	Enquêtes et Etudes spécifiques	16275000
			9840000	Véhicules	39360000
			984000	Motos	11808000
		Renforcement institutionnel			
Divers investissements					
Total Investissement			284725269		
Total général			408132866		
Observations générales sur la stratégie de financement	•				

#### **Documentation disponible**

- DSRP actualisé 2005
- Rapport du Recensement Général de l'Agriculture de 2004
- Document de stratégie agricole,
- Document de stratégie du secteur pêche.

### 3.3.8. Statistiques de la population active

#### Cadrage

*Les statistiques de la population active disponibles sont essentiellement produites par la Direction Nationale de la Statistique à partir des opérations de Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de certaines enquêtes auprès des ménages (EBC 1995, EIM 2004). Ces sources sont complétées par deux autres enquêtes spécifiques à savoir: de l'enquête de 2003 auprès des entreprises et l'Enquête sur la structure de l'emploi salarié et la formation professionnelle réalisée en 2001. Tous les recensements et enquêtes réalisés n'utilisent pas les concepts et méthodologies appropriés pour mieux appréhender la problématique de l'emploi. De plus, L'irrégularité de ces opérations, la faible couverture des différents aspects de l'emploi ainsi que la durée de décalage entre ces opérations privent le système statistique d'informations complètes et à jour pouvant permettre aux décideurs de formuler des politiques d'emplois conséquentes.*

*Le système d'information et d'orientation sur l'emploi est totalement défaillant et aucune source statistique administrative sur l'emploi n'existe dans le pays, malgré la présence d'une multiplicité de structures intervenant directement ou indirectement dans la promotion de l'emploi: la Direction Générale du Travail, la Direction Nationale de l'emploi, l'UCCLA, l'OPACO, et l'union des Syndicats. De plus, il n'existe formellement aucun organisme public ou privé capable de collecter les données du marché du travail et de jouer l'interface entre l'offre et la demande d'emploi.*

*Ainsi, malgré l'existence de quelques statistiques sur l'emploi, les lacunes dans ce domaine sont énormes malgré la diversité potentielle des sources d'informations. Elles se caractérisent particulièrement, l'insuffisance ou la vétusté des données sur l'emploi, l'absence des structures spécialisées dans ce domaine, la faiblesse des moyens financiers permettant de réaliser des opérations statistiques régulières, mais aussi et surtout par l'absence d'une stratégie clairement définie pour la promotion de l'emploi aux Comores, notamment dans la SCNRP. A cet égard le Ministère de l'économie projette de mettre en place deux structures importantes à savoir: l'Office National de la promotion de l'Emploi (ONE) et l'Observatoire National de l'Emploi, de la Formation Technique et Professionnelle (ONEFTP) qui serait crée au sein de la Direction Générale de l'Emploi, afin d'entreprendre une restructuration du cadre du marché de l'emploi pouvant permettre d'appréhender divers aspect de la population active. Il importe de préciser que la validation du document de la politique nationale de l'emploi est prévue pour Novembre 2007 alors que la stratégie Nationale sur l'Emploi en dépend dans une large mesure.*

*Au regard du nouveau contexte politique du pays et dans la perspective d'une mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Emploi, il est nécessaire de prévoir dans le cadre de la SNDS, un renforcement des capacités de planification, de collecte des données et de diffusion de l'information statistique sur l'emploi doivent être réalisé au niveau des différentes structures au niveau de l'Union et des Iles Autonomes. Le développement du système statistique de l'emploi passe par: (i) l'appui à la création de l'ONEFTP en tant que structure qui fait le bilan de l'emploi et des statistiques des besoins en formation dans le secteur moderne et qui produit annuellement les paramètres du marché de travail à partir des enquêtes ménages; (ii) l'harmonisation des outils et méthodes de production statistique dans les secteurs informel et rural, principaux pourvoyeurs d'emplois; (iii) la réalisation d'une enquête de type 123, dans les secteurs informel et rural, afin de mieux orienter les actions visant la création d'emplois indépendants et l'auto-emploi; (iv) l'exploitation des données statistiques de routine et la réalisation d'une enquête nationale sur l'emploi, la main d'oeuvre et la formation professionnelle; (v) et le renforcement des capacités d'analyse.*

<b>Objectif stratégique N°1</b>	Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites		
<b>Domaine</b>	Population active	<b>Responsable Secteur</b>	Direction Générale de l'Emploi, DNS
<b>Secteur</b>	Population active	<b>Contributions techniques</b>	Direction Générale du Travail, UCCLA, OPACO, et Union des Syndicats, BIT
<b>Objectif opérationnel.3.2</b>	Appuyer la mise en place d'un dispositif de production, d'analyse et de diffusion des statistiques de l'emploi		
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La production et la diffusion régulières des données statistiques sur l'emploi, la main d'oeuvre et la formation professionnelle</li> <li>• Les données statistiques de qualité sont utilisées pour le suivi et l'évaluation de la</li> </ul>		

		politique nationale de l'emploi			
<b>Actions envisagées</b>			<b>Calendrier indicatif de mise en œuvre</b>		
1. Clarification et formalisation du nouveau cadre de coordination professionnelle et administrative des activités statistiques liées à l'emploi et au marché du travail			A réaliser en 2008		
2. Elaboration et mise à jour des répertoires descriptifs des emplois et des métiers			A réaliser en 2008-2012		
3. Construire et mettre à jour un répertoire des entreprises et établissements			A réaliser en 2008-2012		
4. Réaliser une série d'enquêtes générales et sectorielles régulières portant sur l'emploi, la main d'oeuvre et la formation professionnelle			Annuelle à partir de 2009		
5. Elaboration d'une méthodologie et réalisation d'une enquête permanente adaptée au cas comorien, sur la base de l'Enquête 123			A réaliser en 2011-2012 (pm Objectif opérationnel 3.2)		
6. Réaliser à partir des données d'enquêtes et de routine existantes, des analyses approfondies sur des thèmes d'intérêt liés à la politique nationale de l'emploi			A réaliser à partir de 2009		
7. Publication des données statistiques répondant aux besoins des utilisateurs (Annuaire et Tableaux de bord)			Annuelle		
<b>Besoins en renforcement des capacités</b>	Etudes et méthodologie		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des besoins en information et outils nécessaires à la collecte et d'analyse</li> <li>• Enquêtes sur l'emploi la main d'oeuvre et la formation professionnelle</li> <li>• Appui technique BIT</li> </ul>		
	Ressources humaines internes nouvelles		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement d'1 statisticien et de 4 adjoints techniques de la statistique</li> <li>• Recrutement du personnel permanent de collecte des données (12)</li> <li>• Redéploiement du personnel cadre du ministère à l'activité d'analyse des statistiques</li> </ul>		
	Formation		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à niveau du personnel technique en statistique et en informatique</li> <li>• Stage et voyages d'études</li> </ul>		
	Capacités de traitement et de diffusion		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des applications informatiques</li> <li>• Equipements informatiques</li> <li>• Développer un tableau de bord annuel et des outils pour l'analyse et la rétro-information</li> </ul>		
	Autres types de capacité		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipements logistiques d'enquêtes</li> </ul>		
			<b>Coût unitaire moyen (KMF)</b>	<b>Nombre d'unités à financer</b>	<b>Coût total (KMF)</b>
<b>Estimation de coûts</b>	Fonctionnement	Charges de personnel	150000	Statisticien	3600000
			110000	Adjoints techniques de la statistique	10560000
			70000	Personnel permanent de collecte et de traitement des données	43680000
		Autres Charges récurrentes			
		Frais de		Rapports techniques, Matériels	5000000

	publication et de diffusion		d'enquête		
		3000	Annuaire statistiques	2250000	
		3500	Tableaux de bord	2625000	
		Equipement fongible	1101493	Fournitures de bureau	5507463
			734328	Fournitures informatiques	3671642
		Divers frais de fonctionnement	3671642	Atelier technique de vérification et de validation des données et tableaux de bord	18358209
			1468657	Carburant et lubrifiant	7343284
			984000	Entretiens véhicules	4920000
				Divers fonctionnement	10000000
		Total Fonctionnement			117515597
	Investissement	Assistance technique internationale	7343284	AT conception d'une méthodologie de collecte permanente et de traitement des données sur l'emploi la main d'oeuvre et la formation professionnelle	14686567
			2200000	AT BIT	11000000
		Expertise nationale	600000	Consultant national Développement des applications informatiques	4800000
			600000	Expert national Economiste/spécialiste de l'emploi	36000000
		Etudes et Enquêtes	4068750	Enquêtes et Etudes spécifiques	16275000
		Formations	500000	Formation en statistique et en informatique	5000000
			4920000	Stages/Voyages d'études en Statistiques de l'emploi et Marché du travail	49200000
		Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	15645600	Equipement informatique et bureautique essentiel du Direction nationale	15645600
			12496800	Equipement informatique et bureautique essentiel du Direction régionale	37490400
		Equipement logistique d'enquêtes	9840000	Véhicules d'enquête	39360000
Renforcement institutionnel					
Divers investissements					
Total Investissement			229457567		
Total général			346973134		
<b>Observations générales sur la stratégie de financement</b>		•			

**Documentation disponible**

Document Cadre de la Politique Nationale de l'Emploi (DCPNE –Nlle Version.doc)

Rapport 'intervention, **Christian Ntsay**, Consultant international du BIT (Rapport CN Comores Aout 20017 Version 1[1].0.doc)

Budget estimatif de l'enquête sur l'emploi (Budget estimatif de l'enquête .xls)



### 3.3.9. Statistiques de l'éducation

#### Cadrage

*Le système d'information statistique de l'éducation (SISE) est assuré par la Direction Générale de la Planification, des Études et des Projets (DGPEP) en collaboration avec les Directions de la Planification de l'Éducation (DPE) des Îles autonomes. Les difficultés de la gestion du secteur éducatif sont marquées par le problème politique de distribution de rôles et responsabilités entre le niveau national et les îles autonomes, mais il convient d'observer que malgré les contraintes techniques et humaines, la coordination verticale entre le niveau central et le niveau régional, sur le plan de la collecte et du traitement des données par les structures de production statistique, fonctionne dans l'attente d'une clarification des liens fonctionnels entre elles.*

*La carte scolaire nationale est divisée en 17 circonscriptions d'inspection pédagogique régionale (CIPR) réparties comme suit : deux (2) à Mwali, cinq (5) à Ndzuwani et dix (10) à Ngazidja. Chaque CIPR est dirigée par un inspecteur pédagogique du primaire assisté par quelques conseillers pédagogiques dont le nombre varie selon la taille de la CIPR. Au niveau secondaire premier cycle, le pays compte environ 47 collèges publique dont six (6) à Mwali, quatorze (14) à Ndzuwani et vingt sept (27) à Ngazidja auxquels on peut ajouter quatre vingt neuf (89) collèges privés ainsi repartis : quatre (4) à Mwali, vingt sept (27) à Ndzuwani et cinquante huit (58) à Ngazidja. Par contre le secondaire du seconde cycle, il existe dix (10) lycées publics dont un (1) à Mwali, cinq (5) à Ndzuwani et quatre (4) à Ngazidja et on peut ajouter soixante deux (62) établissements privés dont deux (2) à Mwali, dix sept (17) à Ndzuwani et quarante trois (43) à Ngazidja. Dans chaque île, l'enseignement secondaire est dirigé par un directeur.*

*Les mesures et orientations en matière d'éducation sont définies dans le Plan National d'Action de l'Éducation pour tous (2003–2015) et le Plan Directeur de l'Éducation (2004–2009), la plan d'action de la SCRIP (2006-2009), le plan national d'action de l'éducation des filles (PNAEF), le projet PASEC 2005-2010, et une proposition en cours de finalisation en 2007, sur le "Fast Track Initiative". L'objectif clairement affiché est de promouvoir de l'accès des populations pauvres à une éducation primaire et secondaire de qualité. Et malgré l'importance et la priorité accordées au secteur de l'Éducation, le système d'information statistique, au niveau national et des îles autonomes, traverse des difficultés de tout genre. La DGPEP et les DEP ne disposent pas de budget propre, et le personnel est insuffisant et peu qualifié. Les locaux à usage de bureaux ne sont plus adaptés et il y a une insuffisance des ressources matérielles et de l'équipement informatique. En conséquence, la qualité des statistiques reste entachée par des incohérences des données, des retards de remontée des questionnaires d'enquêtes, des publications irrégulières. Il convient aussi de souligner que les bases de données ne sont pas opérationnelles ce qui engendre des difficultés de mise en place de la carte. Il faut en plus noter les faibles capacités d'analyse à tous les niveaux. Dans les documents de planification disponibles, il manque des indicateurs clairs sur le fonctionnement du système éducatif et les indicateurs disponibles manquent de régularité et/ou ne permettent pas de mesurer les améliorations dans le système éducatif, d'où une difficulté supplémentaire dans la mise en place d'une approche sectorielle avec la possibilité d'un appui budgétaire.*

*Au regard du nouveau contexte politique du pays, le renforcement des capacités de planification, de collecte des données et de diffusion de l'information statistique doivent être réalisés au niveau des différentes structures au niveau de l'Union et des Îles Autonomes. Le développement du système statistique scolaire passe par: (i) le renforcement des capacités techniques et des ressources humaines; (ii) la décentralisation de la collecte et du traitement des données, pour notamment répondre à des besoins spécifiques au niveau des Îles Autonomes; (iii) l'amélioration de la qualité des statistiques produites; (iv) la mise en place d'un dispositif permanent d'évaluation de la qualité des acquis scolaires; (v) et l'utilisation des statistiques pour le suivi et l'évaluation de la politique éducative.*

*En matière d'alphabétisation, compte tenu de la complexité pour des dispositifs de collecte administrative de maîtrise de ce paramètre, il est préférable de collecter les informations à partir des enquêtes auprès des ménages devant être réalisées par la DNS.*

<b>Objectif stratégique N° 3</b>	Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites		
<b>Domaine</b>	Education	<b>Responsable Secteur</b>	DGPEP
<b>Filières</b>	Education et Alphabétisation	<b>Contributions techniques</b>	DPE, DNS UNICEF et

				UNESCO
<b>Objectif sectoriel.3.2.1</b>	Renforcer les capacités nationales en matière de planification et de gestion du système éducatif par la disponibilité régulière des données statistiques scolaires			
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les méthodes et techniques de collecte, de traitement et d'analyse des données statistiques sont maîtrisées par tous les intervenants du SISE, aux niveaux des Iles autonomes et de l'Union</li> <li>• Les données statistiques de qualité sont utilisées pour le suivi et l'évaluation de la politique éducative</li> </ul>			
<b>Actions envisagées</b>			<b>Calendrier indicatif de mise en oeuvre</b>	
1. Clarification et formalisation du nouveau cadre de coordination professionnelle et administrative des activités statistiques entre la DGPEP et les DEP			<i>A réaliser en 2008</i>	
2. Elaboration et validation d'un instrument unique standardisé de collecte de données complète de l'éducation			<i>A réaliser en 2008</i>	
3. Formation du personnel en charge de la collecte des données (Chefs d'établissements public et privés, Inspecteurs et Agents)			<i>Tous les 2 ans à partir de 2008</i>	
4. Formation et stages des cadres managériaux de la DGPEP et des DEP			<i>A étaler sur la période 2008-2012</i>	
5. Mise en place d'un dispositif permanent de collecte des données et d'évaluation de la qualité des acquis scolaires			<i>Annuellement à partir de 2008</i>	
6. Elaboration et suivi d'un plan de recrutement du personnel			<i>A réaliser en 2008</i>	
7. Equipements logistiques et informatiques, et amélioration du cadre de travail de la DGPEP et des DEP			<i>A réaliser en 2008</i>	
8. Création et mise à jour d'une base de données à partir de l'application informatique (STATEDUC2) devant être fournie par l'Institut de Statistique de l'UNESCO			<i>A partir de 2008</i>	
9. Evaluation de la qualité des données du SISE			<i>A partir de 2009</i>	
10. Publication des données statistiques répondant aux besoins des utilisateurs (Annuaire et Tableaux de bord)			<i>Annuelle</i>	
11. Créer et gérer un site Internet à la DGPEP			<i>A réaliser à partir de 2009</i>	
<b>Besoins en renforcement des capacités</b>	Etudes et méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des besoins en information et outils nécessaires à la collecte et d'analyse</li> <li>• Appuis techniques de l'UNESCO</li> <li>• Evaluation de la qualité des acquis scolaires</li> </ul>		
	Ressources humaines internes nouvelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement d'1 informaticien à la DGPEP, et 3 Adjoints techniques de la statistique</li> </ul>		
	Formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation du personnel en charge de la collecte des données</li> <li>• Formation et stages des cadres managériaux de la DGPEP et des DEP</li> </ul>		
	Capacités de traitement et de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipements informatiques, logiciels et de cartographie digitalisée</li> <li>• Implémentation d'un site WEB</li> <li>• Développer un tableau de bord annuel et des outils pour l'analyse et la rétro-information</li> </ul>		
	Autres types de capacité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipements logistiques et amélioration du cadre de travail de la DGPEP et des DEP</li> </ul>		
		<b>Coût unitaire moyen (KMF)</b>	<b>Nombre d'unités à financer</b>	<b>Coût total (KMF)</b>

<b>Estimation de coûts</b>	Fonctionnement	Charges de personnel	150000	60 mois/hommes Informaticien	9000000
			110000	96 mois/hommes Adjoints Techniques de la Statistique	10560000
		Autres Charges récurrentes			
		Frais de publication et de diffusion	3000	750 Annuaire statistiques	2250000
			3500	750 Tableaux de bord t	2625000
		Equipement fongible	1101493	Fournitures de bureau pour 5 ans	5507463
			734328	Fournitures informatiques pour 5 ans	3671642
			5140000	Impression, Distribution et recouvrement des questionnaires	25700000
		Divers frais de fonctionnement	3671642	Atelier de finalisation de l'instrument de collecte des données	3671642
			3671642	Atelier de validation de la nouvelle base de données	3671642
			3671642	Atelier de vérification et de validation des données et tableaux de bord	18358209
			1468657	Carburant et lubrifiant	7343284
			984000	Entretiens des véhicules	4920000
				Divers	10000000
			<b>Total Fonctionnement</b>	<b>107278881</b>	
	Investissement	Assistance technique internationale	2200000	AT UNESCO (7 missions)	15400000
			7343284	Consultant Qualité des statistiques de l'Education (2 mois/hommes)	14686567
		Expertise nationale			
		Etudes et Enquêtes	4068750	Enquête Coûts-Efficacité de l'Education	20343750
		Formations	2625000	Formation à la collecte	13125000
			500000	Formation en Analyse sectorielle, simulation, projection et prospective, animée par le pôle UNESCO de Dakar (10 bénéficiaires)	5000000
			500000	Perfectionnement en analyses statistiques appliquées à l'éducation (10 bénéficiaires)	5000000
			4920000	Stages en Analyses statistiques avancées appliquées à l'éducation (5 bénéficiaires)	24600000
			1476000	Perfectionnement en planification de l'éducation (27 mois/hommes)	39852000
		Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	14760000	Equipements informatiques, logiciels et Réseau WEB	14760000
			15645600	Equipement informatique et bureautique essentiel du Direction nationale	15645600
			12496800	Equipement informatique et bureautique essentiel des Directions régionales	37490400
Equipement logistique d'enquêtes		984000	Véhicules d'enquêtes (4)	39360000	
Renforcement					

		institutionnel			
		Divers investissements			
		Total Investissement			245263317
	Total général			352542198	
Observations générales sur la stratégie de financement		•			

**Documentation disponible remis par le Directeur DGPEP**

- **L'organisation du système d'information statistique de l'éducation (ogs Education.doc)**
- **Le système d'information statistique (EMISII.doc)**
- **Plan d'action revitalisation du SISE Comores.xls**

### **3.3.10. Statistiques de la santé**

#### **Cadrage**

*Le pays a amorcé une profonde réforme du système de santé en 1991, mais qui ne débute en réalité qu'en 1994, avec la finalisation d'un document qui définit la politique sanitaire du pays jusqu'en 2010: le plan national de développement sanitaire. Le système proposé se base sur le principe des districts sanitaire à gestion administrative et financière autonome, composés d'un Centre de Santé de District (CSD) et d'un réseau périphérique de postes de santé (PS) qui fournissent des soins de santé primaire. Les CSD, au nombre de 17, offrent en plus certains soins de référence: il existe deux districts dans le pays qui possèdent une structure intermédiaire – les centres médicochirurgicaux (CMC) de Mitsamibouli à la Grande Comore et Domoni à Anjouan. Ce sont des hôpitaux avec un bloc opératoire et un plateau technique plus important que les CSD. Il existe 3 régions sanitaires (îles), chacune comprenant la Direction Régionale de la Santé qui est responsable de la planification et la gestion des services de soins, et un Hôpital Régional (HR), structure de référence qui offre des services spécialisés (chirurgie, radiologie,...). Enfin, le niveau central représenté par le Ministère de la Santé, définit la politique sanitaire du pays et fournit un appui technique aux Directions Régionales dans la mise en œuvre du plan national.*

*Les difficultés de la gestion du système d'information sanitaire (SIS) piloté par la Direction Nationale de la Santé en collaboration avec les Directions Générales de la Santé (DGS), sont marquées par le problème politique de distribution de rôles et responsabilités entre le niveau national et les îles autonomes. Chacune de ces quatre directions dispose d'un service chargé des statistiques sanitaires qui n'a pas de budget et moyens propres et confronté à de faibles capacités en matière d'épidémiologie, de statistiques et de planification sanitaire, le personnel par service étant en plus limité à un seul cadre. Le début de la mise en œuvre en 2004 du SDNSIS n'a pas donné les signes de solutions durables aux problèmes du SIS. L'évaluation du SIS réalisée en 2007, a montré que les données produites ne sont pas exhaustives, fiables et utiles, du fait qu'il n'existe pas de système intégré et coordonné de collecte, d'analyse, d'exploitation et de diffusion des données sanitaires. Les supports de collecte présentent des limites pour des applications statistiques, et ne satisfont pas à l'ensemble des besoins d'information sanitaire. Certains programmes continuent à collecter et compiler leurs données de manière parallèle et verticale. Dans l'ensemble, il n'y a pas de contrôle de qualité d'une information qui ne circule pas correctement à tous les niveaux de la pyramide sanitaire. L'exploitation et l'analyse des données restent limitées en raison des contraintes de capacités des ressources humaines. Enfin la diffusion des rares produits statistiques sanitaires est irrégulière et les indicateurs disponibles sont inappropriés.*

*L'objectif d'un système d'information sanitaire est fournir des données de manière régulière et systématique afin de faciliter la prise de décisions pour la gestion des activités de soins et dans le contrôle des maladies. Le système d'information sanitaire doit être un instrument simple, c'est-à-dire qui sert à collecter exclusivement des informations qui seront utilisées. Le SIS doit simplement permettre de suivre des tendances afin de définir des priorités et d'orienter les décisions. Les visites de supervision ou à partir des enquêtes auprès de la communauté peuvent compléter les informations de routine afin d'avoir plus de précisions sur les observations de la santé de la population. La conception d'un nouveau SIS doit favoriser une approche intégrée des activités par échelon et non par services et programmes comme c'est le cas actuellement. On doit ainsi y trouver: (i) des informations intégrées sur le paquet minimum d'activités offertes au 1<sup>er</sup> échelon (soins de santé primaires: consultations externes, CPN, PEV, PF, etc....); (ii) des informations sur les activités du 2<sup>ème</sup> échelon (soins de référence, hospitalisation, laboratoire,....); (iii) une liste des pathologies prioritaires, adaptée aux capacités techniques et aux moyens diagnostiques du personnel de chaque échelon; (iv) certaines données de gestion (stock des vaccins et de médicaments, recettes et dépenses, .....*

*Le défi dans le cadre de la SNDS, c'est la consolidation du SIS afin de répondre aux besoins d'information nécessaire à la mise en œuvre et au suivi de la Politique Nationale de Santé validée en 2005 qui se fonde sur les orientations de la SCRP et des OMD, et qui s'appuie sur une série de programmes nationaux tels le PNLS, le PNLN, le PEV, la politique et le plan d'action en matière de Santé de la Reproduction; et la Feuille de route des Comores pour accélérer la réduction de la mortalité maternelle et néo-natale adoptée en 2004. Cette politique nationale serait mise en œuvre selon une approche sectorielle avec la possibilité d'un appui budgétaire tenant compte du processus de décentralisation. Au regard du nouveau contexte politique du pays, le renforcement des capacités de planification, de collecte des données et de diffusion de l'information statistique doit être réalisé au niveau des différentes structures au niveau de l'Union et des Îles Autonomes.*

*Trois axes opérationnels devraient être retenus pour la présente SNDS: (i) La mise en place effective d'un système d'information sanitaire avec ce que cela comporte en matière de redéfinition du rôle et de l'importance des structures en charge de la production statistique, de redéploiement de nouveaux cadres, d'harmonisation des supports de collecte, de*

*fabrication du système informatique chargé de gérer les informations, de formation du personnel impliqué dans le processus de collecte et de traitement de l'information; (ii) l'évaluation de la méthode mise en place, notamment sur les aspects couverture, qualité des questionnaires, efficacité des contrôles, afin d'une part de juger de la qualité générale des données, mais aussi d'apporter les corrections éventuelles vis à vis du système mis en place; (iii) la réalisation d'une enquête de santé de la population à travers le dispositif de suivi des conditions de vie des ménages.*

<b>Objectif stratégique N° 3</b>		Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites	
<b>Domaine</b>	Santé	<b>Responsable Secteur</b>	Direction Nationale de la Santé
<b>Filière</b>	Santé	<b>Contributions techniques</b>	DGS, DNS
<b>Objectif sectoriel.3.2.2</b>	Mesurer l'état de la santé de la population et mieux gérer les services de santé		
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La collecte des données de manière régulière et systématique afin de faciliter la gestion des activités de soins et le contrôle des maladies</li> <li>• Les principaux indicateurs sur l'état de santé de la population sont obtenus à travers la réalisation d'une enquête auprès des ménages</li> <li>• Les données statistiques de qualité sont utilisées pour le suivi et l'évaluation de la politique sanitaire</li> </ul>		
<b>Actions envisagées</b>		<b>Calendrier indicatif de mise en oeuvre</b>	
1. Clarification et formalisation du nouveau cadre de coordination professionnelle et administrative des activités statistiques entre la Direction Nationale de la Santé et les DGS		<i>A réaliser en 2008</i>	
2. Identification des besoins d'information et des indicateurs, conception et production des outils harmonisés de collecte, d'analyse et d'exploitation des données		<i>A réaliser en 2008</i>	
3. Appui à l'informatisation et à la décentralisation de la saisie et du contrôle de la saisie des données sanitaires		<i>A réaliser en 2008</i>	
4. Supervision et Recyclage des agents de collecte		<i>Annuelle</i>	
5. Collecte et traitement des données du SIS		<i>Mensuelle</i>	
6. Evaluation de la qualité des données du SIS		<i>À réaliser en 2009 et 2011</i>	
7. Publication des données statistiques répondant aux besoins des utilisateurs (Annuaire, Tableaux de bord, Bulletin et Revue de santé)		<i>Annuelle</i>	
8. Réalisation d'une Enquête sur la qualité des services de santé			
9. Réalisation d'une enquête sur l'état de santé de la population		<i>Pour mémoire Objectif opérationnel 3.2</i>	
<b>Besoins en renforcement des capacités</b>	Etudes et méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des besoins en information, développement des guides de remplissage et des définitions de cas, outils nécessaires à la collecte et définition des phases d'analyse</li> <li>• Mise en place des mécanismes de transmission, définition de la liste d'indicateurs qui sont générés par le système, détermination du type et de la périodicité d'information à recueillir.</li> <li>• Enquête de type démographique et de santé</li> <li>• Enquête sur la qualité des services de santé</li> </ul>	
	Ressources humaines internes nouvelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement d'un statisticien/informaticien, d'adjoints techniques de la statistiques et redéploiement du personnel en activité</li> </ul>	
	Formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stage de formation en Epidémiologie et Santé publique des responsables du SIS</li> </ul>	
	Capacités de traitement et de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement d'un nouveau modèle de rapport mensuel, des outils pour l'analyse et la retro-information;</li> <li>• Développement et mise en place des outils informatiques en systématisant une base informatisée des données sanitaires : les services qui donnent des soins de santé doivent être informatisés en</li> </ul>	

		utilisant le même logiciel et créer un réseau informatisé pour la centralisation des données.			
	Autres types de capacité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir la diffusion et la publication des bulletins, des annuaires et des revues de la santé.</li> <li>Promouvoir la recherche en santé publique au niveau du pays : l'université des Comores, les structures de santé et dans les autres structures de recherche</li> </ul>			
		<b>Coût unitaire moyen (KMF)</b>	<b>Nombre d'unités à financer</b>	<b>Coût total (KMF)</b>	
<b>Estimation de coûts</b>	Fonctionnement	Charges de personnel	150000	60 mois/hommes Statisticien /Informaticien	9000000
			110000	96 mois/hommes Adjointes techniques de la statistique	10560000
			3671642	Frais de supervision de la collecte sur 5 ans	18358209
		Autres Charges récurrentes			
		Frais de publication et de diffusion	3000	750 Annuaires statistiques	2250000
			3500	750 Tableaux de bord	2625000
		Equipement fongible	1101493	Fournitures de bureau pour 5 ans	5507463
			734328	Fournitures informatiques pour 5 ans	3671642
			5140000	Impression, Distribution et Recouvrement des supports de collecte	25700000
		Divers frais de fonctionnement	3671642	Atelier de finalisation des outils de collecte et du choix des indicateurs	3671642
			3671642	Atelier technique de vérification et de validation des données et tableaux de bord	18358209
			7343284	Carburant et lubrifiant	7343284
			4920000	Entretiens véhicules	4920000
			10000000	Divers fonctionnement	10000000
	Total Fonctionnement				121965448
	Investissement	Assistance technique internationale	7343284	2 mois/hommes Consultant Evaluation de la qualité des données du SIS	14686567
		Expertise nationale	600000	4 mois/hommes Consultant national Confection des supports de collecte et définitions des cas et indicateurs	2400000
			600000	3 mois/homme Consultant national Informatisation des données du SIS	1800000
		Etudes et Enquêtes	4068750	Enquête sur la qualité des services de santé	16275000
		Formations	1476000	Formation du personnel de collecte au remplissage des questionnaires d'enquête	22140000
			4920000	Stages en Epidémiologie et Statistiques sanitaires	24600000
		Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	14760000	Equipements informatiques, logiciels et Réseau WEB	14760000
			15645600	Equipement informatique et bureautique essentiel du Direction nationale	15645600
			12496800	Equipement informatique et bureautique essentiel du Direction régionale	37490400
			984000	Equipements informatiques des districts sanitaires, les hôpitaux et assimilés	24600000
	Equipement logistique	1968000	Matériels anthropométriques et divers	9840000	

	d'enquêtes	4068750	Enquête sur la qualité des services de santé	16275000
		9840000	Véhicules d'enquêtes et de travaux de terrain	39360000
	Renforcement institutionnel			
	Divers investissements			
	Total Investissement			223597567
Total général			345563015	
<b>Observations générales sur la stratégie de financement</b>		•		

**Documentation disponible**



### 3.3.11. Statistiques d'état civil

#### Cadrage

*Les statistiques d'Etat civil ne sont pas produites dans le pays. Les fonctions d'Etat civil sont confiées à la responsabilité des préfetures et/ou des mairies et il n'existe aucune centralisation des registres, ni des informations contenues dans les registres décentralisés.*

*Tous les pays du monde doivent connaître les caractéristiques de leur population et leur évolution. L'amélioration des statistiques de l'état civil met en évidence le fait que pays développés comme pays en développement suivent efficacement les niveaux et les tendances de la fécondité et de la mortalité, tout en faisant apparaître les corrélations avec différentes situations démographiques, économiques et sociales. Les statistiques sont ainsi indispensables à la réalisation des objectifs de planification publique dans divers domaines: santé, recherche, études démographiques, etc.. L'objectif final est d'améliorer les conditions de vie de la population. Plusieurs méthodes ont été utilisées pour collecter et rassembler les données nécessaires à l'établissement de statistiques de l'état civil: le dénombrement, qui est utilisé dans les recensements de population ; les enquêtes périodiques et l'enregistrement. Les autres sources importantes de données à des fins statistiques sont les fichiers sanitaires et judiciaires.*

*L'enregistrement des faits d'état civil est institution publique gérée par l'Etat qui sert à la fois les intérêts généraux et les intérêts individuels, en collectant, filtrant, documentant, classant, conservant, corrigeant, mettant à jour et certifiant les données sur les événements d'état civil concernant les individus et leur famille, ainsi que les caractéristiques de ces événements, et en fournissant les preuves documentaires officielles et permanentes de l'existence, de l'identité ainsi des circonstances personnelles et familiales. L'enregistrement des faits d'état civil constitue donc la principale source des données nécessaires à un système fiable, continu, permanent et de qualité de statistiques de l'état civil. Les autres sources de données qui permettent d'établir des statistiques de l'état civil, sont considérées comme des techniques indirectes ou supplémentaires qui peuvent être utilisées à titre provisoire, en attendant de mettre en place un système complet d'enregistrement des faits d'état civil, ou bien pour faciliter l'évaluation du degré de couverture du système d'enregistrement existant.*

*L'enregistrement des faits d'état civil a deux fonctions fondamentales d'importance à peu près identiques : (i) une fonction juridique, qui consiste à enregistrer les événements et actes juridiques qui sont à l'origine de l'état civil et forment la base de l'organisation de la famille et (ii) une fonction statistique, qui part du principe que les bureaux d'enregistrement sont légalement chargés de collecter des données statistiques supplémentaires pour chacun des événements et actes à consigner ou à notifier. Cependant, contrairement aux autres services de l'administration publique, le système d'enregistrement des faits d'état civil est appelé à prêter son concours à d'autres organismes pour les aider à réaliser leurs propres objectifs. Les ministères de la justice et de l'intérieur auront la responsabilité d'assurer la fonction juridique et administrative; par contre la fonction statistique sera assurée par la Direction Nationale de la Statistique.*

*Dans l'Etat actuel des choses, l'exploitation à des fins statistiques des données d'Etat Civil est pratiquement impossible du moins de façon systématique, en raison aussi du faible taux de déclaration de certaines variables, notamment les décès et les mariages conclus religieusement. Les registres ne sont pas standardisés et exploitables à des fins statistiques.*

*L'exploitation à des fins statistiques des données d'Etat Civil, peut être entendue de deux façons: (i) l'exploitation directe, notamment afin de construire un certain nombre d'indicateurs démographiques, et (ii) l'exploitation indirecte, à des fins censitaires ou d'entretien des bases démographiques. L'utilisation systématique de cet outil permettrait de suivre la dynamique de la population et serait grandement facilitée par la configuration du pays.*

*Une décision claire devrait être prise sur l'utilisation des données d'état civil en complément du RGPH 2013, et il convient donc de réfléchir suivant trois directions d'actions: (i) prévoir une étude spécifique qui viserait à définir les modalités de cette action; (ii) créer un fichier centralisé, c'est à dire de récupérer au niveau central l'ensemble des actes enregistrés dans les structures décentralisées. Mais préalablement, à cette possible exploitation statistique, l'enregistrement des faits d'état civil doit être réglementé par un texte de loi définissant le modèle d'enregistrement considéré et adapté aux réalités du pays.*

<b>Objectif stratégique N° 3</b>	Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites		
<b>Domaine</b>	Population	<b>Responsable Secteur</b>	Ministères de la Justice, de

			l'Intérieure et la Direction Nationale de la Statistique		
<b>Filières</b>	Données d'état civil et Mouvements migratoires	<b>Contributions techniques</b>	Système des Nations Unies		
<b>Objectif sectoriel.</b>	Renforcer le système de collecte des données démographiques par l'exploitation des données d'état civil sur l'ensemble du territoire				
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les données issues des fiches d'état civil, sont exploitées à des fins statistiques et publiées</li> <li>• Une banque de données démographiques à partir des faits d'état civil, est disponible et accessible aux utilisateurs</li> <li>• l'harmonisation du système de collecte de données sur la population, le développement et le genre</li> </ul>				
<b>Actions envisagées</b>			<b>Calendrier indicatif de mise en oeuvre</b>		
1. Elaboration des documents techniques, des lois et des textes réglementaires sur l'état civil			(pour mémoire)		
2. Clarification et formalisation du nouveau cadre de coordination professionnelle et administrative des activités statistiques liées à l'état civil entre les différents départements concernés			Liée à l'activité 1		
3. Plaidoyer et sensibilisation des élus locaux			A partir de 2008		
4. Collecte, traitement et publication des données relatives à l'état civil, à titre pilote			2008		
5. Généralisation de la collecte, et du traitement des données d'état civil			A partir de 2009		
6. Confection et contrôle de la base de données sur les faits d'état civil			A partir de 2009		
7. Production, Analyse, Publication, Diffusion et la Dissémination des données de l'état civil			A partir de 2009		
<b>Besoins en renforcement des capacités</b>	Etudes et méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AT pour développer un circuit d'échange de l'information sur l'état civil et la mise en place d'un système de base de données</li> <li>• Aspects juridiques et administratifs de l'état civil</li> <li>• Analyse de données issues de l'état civil</li> </ul>			
	Ressources humaines internes nouvelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement de personnel qualifié dans le domaine de la statistique et de l'informatique</li> <li>• Recrutement d'un personnel de collecte et traitement pour la phase pilote (3) et pour la généralisation du système (12)</li> </ul>			
	Formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers et stages en gestion, production et analyse de statistiques d'état civil</li> </ul>			
	Capacités de traitement et de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition de matériel informatique et de logiciels</li> </ul>			
	Autres types de capacité	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>			
		<b>Coût unitaire moyen (KMF)</b>	<b>Nombre d'unités à financer</b>	<b>Coût total (KMF)</b>	
<b>Estimation de coûts</b>	Fonctionnement	Charges de personnel	150000	48 mois/hommes Statisticien /Informaticien	7200000
			70000	36 mois/hommes Agents de collecte et traitement Phase pilote	2520000
			70000	576 mois/hommes Agents de collecte et traitement Généralisation du système	40320000
		Autres Charges récurrentes			
		Frais de	3000	Annuaire statistiques	3600000

	Fonctionnement	publication et de diffusion	3500	Publications thématiques	4200000	
			50	Production des Fiches / registres	6015000	
		Equipement fongible	1101493	Fournitures de bureau	18725373	
			734328	Fournitures informatiques	12483582	
		Divers frais de fonctionnement	3671642	Séminaires et Ateliers Plaidoyer et Sensibilisation des élus locaux	47731343	
			3671642	Atelier technique de vérification et de validation des données	18358209	
				Divers fonctionnement	9000000	
		Total Fonctionnement				170153507
		Investissement	Assistance technique internationale	7343284	3 mois/hommes AT Circuit de l'information et Base de données Etat civil	22029851
				7343284	Evaluation Qualité des données d'Etat-civil	14686567
	1101493			Volontaire international	52871642	
	Expertise nationale					
	Etudes et Enquêtes					
	Formations		1476000	Ateliers et stages en gestion, production et analyse de statistiques d'état civil	10332000	
	Equipements informatiques, bureautiques, et logiciels			Equipement informatique et bureautique essentiel du Direction nationale	pm	
				Equipement informatique et bureautique essentiel du Direction régionale	pm	
			984000	68 Poste de travail informatique complet Centres d'Etat Civil	66912000	
	Equipement logistique d'enquêtes			Véhicule de liaison	pm	
	Renforcement institutionnel					
	Divers investissements					
Total Investissement				166832060		
Total général				336985567		
<b>Observations générales sur la stratégie de financement</b>		•				

**Documentation disponible**

### 3.3.12. Préparation du RGPH 2013

#### Cadrage

Le recensement de la population est une pratique universelle; tous les pays du monde en effectuent périodiquement. Les Nations Unies recommandent, en particulier, de mener un recensement de la population tous les 10 ans. Aucun pays au monde ne peut se passer du dénombrement exact de sa population, ni d'informations démographiques, sociales ou économiques, base indispensable des décisions qui nous concernent en matière de politique économique et sociale. Car seule une bonne connaissance de la structure de la population permet de faire le point sur l'évolution rapide de notre société, de plus en plus mobile et diversifiée, et de prévoir les infrastructures nécessaires de demain. Toutes les informations collectées lors de ses opérations de dénombrement contribuent à l'élaboration d'une politique objective de développement où la personne humaine est à sa place dans le processus.

Le premier recensement de la population des Comores a été réalisé en 1958 et le second en 1996. Le premier recensement moderne effectué après l'accession des îles à l'indépendance a été celui de septembre 1980, financé par le Fonds des Nations Unies pour les Activités en matière de Population (FNUAP, projet COI/77/PO1). Ce recensement a dénombré 335 150 habitants (population de droit) dans les trois îles (Ngazidja, Mwali et Ndzuwani).

Le deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1991 était financé par le Gouvernement Comorien et soutenu par plusieurs bailleurs de fonds, dont Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), le Fonds Européen de Développement (FED), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Coopération Française et l'UNICEF. Les résultats du Recensement de 1991 montraient que l'effectif de la population de l'ensemble des trois îles s'élevait à 453.184 habitants au 15 septembre 1991.

Et enfin, le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2003 a été financé par le Gouvernement Comorien et soutenu par plusieurs bailleurs de fonds, dont Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), le Fonds Européen de Développement (FED), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Banque Mondiale, l'UNICEF et l'OMS. Les résultats du Recensement de 2003 montraient que l'effectif de la population de l'ensemble des trois îles s'élevait à 575.660 habitant au 15 septembre 2003.

En suivant la recommandation des Nations Unies, le pays doit préparer son quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat pour l'année 2013. Dès l'année 2009, les travaux préparatoires doivent commencer pour être au rendez-vous en septembre 2013 pour le dénombrement proprement dit.

*Ces travaux préparatoires s'inscrivent dans une perspective très large du renforcement des capacités statistiques, incluant: (i) la réalisation des activités préparatoires devant concourir à la bonne organisation du dénombrement; (ii) la constitution de la base de cartographie censitaire et l'installation d'un SIG, (iii) la constitution d'une base de sondage pour les enquêtes auprès des ménages, (iv) l'étude sur les dispositifs de mise à jour via l'utilisation de l'Etat civil, (v) diverses formations.*

<b>Objectif stratégique N° 3</b>	Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites		
<b>Domaine</b>	Population	<b>Responsable Secteur</b>	Direction Nationale du Recensement- Direction Nationale de la Statistique
<b>Filière</b>	Etat et structure de la population	<b>Contributions techniques</b>	FNUAP
<b>Objectif sectoriel 3.1.</b>	Préparer de toute la documentation et les outils techniques pour la réalisation du 4 <sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2013)		
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les documents techniques et les activités préparatoires du 4<sup>ème</sup> RGPH sont réalisés</li> <li>• Le Recensement Pilote est exécuté</li> <li>• La finalisation du dispositif de collecte, de traitement et d'analyse des données du RGPH 2013</li> </ul>		
<b>Actions envisagées</b>		<b>Calendrier indicatif de mise en oeuvre</b>	
1. Elaboration des Documents de projet et de plaidoyer du 4 <sup>ème</sup> RGPH 2013, et Mobilisation des fonds pour son financement		2009 - 2012	
2. Elaboration et production des documents techniques		2009 - 2012	
3. Cartographie censitaire		2012	
4. Sensibilisation de la population du RGPH		2012 - 2013	

5. Réalisation et exploitation du Recensement pilote			Septembre à Octobre 2012			
6. Finalisation du dispositif de collecte, de traitement et d'analyse des données du RGPH			2012 - 2013			
<b>Besoins en renforcement des capacités</b>	Etudes et méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Méthodes de collecte, de traitement et d'analyse des données de recensement</li> <li>AT FNUAP</li> <li>Expert national démographe</li> </ul>				
	Ressources humaines internes nouvelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recrutement du personnel de terrain, de codification et de saisie</li> </ul>				
	Formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Démographie, enquête par sondage, Analyse des données, informatisation des données (logiciels appropriés), étude de population et développement</li> </ul>				
	Capacités de traitement et de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> <li>Equipement informatique</li> </ul>				
	Autres types de capacité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Equipement logistique d'enquêtes</li> <li>Mécanismes de coordination et de mobilisation de fonds pour le financement des activités statistiques</li> </ul>				
		<b>Coût unitaire moyen (KMF)</b>	<b>Nombre d'unités à financer</b>	<b>Coût total (KMF)</b>		
<b>Estimation de coûts</b>	Fonctionnement	Charges de personnel	150000	12 mois/hommes Superviseur du RGPH pilote	1800000	
			110000	75 mois/hommes Contrôleur du RGPH pilote	8250000	
			70000	300 mois/hommes Agent de collecte du RGPH pilote	21000000	
			150000	12 mois/hommes Cartographe	1800000	
			110000	120 mois/hommes Agent Cartographe	8400000	
			70000	120 mois/hommes Personnel de saisie	8400000	
		Autres Charges récurrentes				
		Frais de publication et de diffusion		Rapports d'analyse, documents techniques, Fichiers électroniques et Sensibilisation	25000000	
		Equipement fongible	1101493	Fournitures de bureau	5507463	
			734328	Fournitures informatiques	3671642	
		Divers frais de fonctionnement		Carburant et lubrifiant	pm DNS	
				Entretiens véhicules	pm DNS	
				Divers fonctionnement	6000000	
		Total Fonctionnement				89829105
		Investissement	Assistance technique internationale	2200000	10 missions AT FNUAP/TSS	22000000
Expertise nationale	600000		Expert national Démographe	21600000		
Etudes et Enquêtes						
Formations	1476000		Formations spécialisées Recensements, Traitement Exploitation et Analyse ds données	17712000		

	Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	15645600	Equipement informatique et bureautique essentiel du Direction nationale	15645600
		12496800	Equipement informatique et bureautique essentiel du Direction régionale	37490400
	Equipement logistique d'enquêtes		Matériel d'enquête	5000000
			Véhicules	pm DNS
	Renforcement institutionnel			
	Divers investissements	pm	Acquisition et traitement d'images satellitaires	pm
	Total Investissement			119448000
Total général			209277104	
<b>Observations générales sur la stratégie de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>			

**Documentation disponible**

### 3.4. Favoriser l'accès et une diffusion des données adaptée aux normes, et promouvoir la culture statistique

#### 3.4.1. Accès et utilisation des statistiques

Cadrage
<p><i>La faiblesse de la diffusion des données est accentuée par les faibles capacités informatiques et de technologies de l'information, qui peuvent contribuer à améliorer l'utilité et l'accessibilité des données. Il n'existe pas de système de base de données au sein de la Direction Nationale de la Statistique, les données primaires ou tirées des enquêtes sont stockées par des tableurs ou des progiciels, ce qui limite largement leur exploitation. L'installation de DEV-INFO permet de disposer d'un système de gestion d'indicateurs, mais il reste en désuétude depuis 2005. Les outils actuels de diffusion des rares produits statistiques (support papier et CD-ROM) sont inadaptés au nouveau contexte créé par les NTIC qui offrent par exemple beaucoup de possibilités et pour lesquelles les producteurs de données ne sont pas encore outillés. Et il existe de forts potentiels d'augmentation de la productivité grâce à l'automatisation de nombreuses tâches récurrentes, notamment dans les domaines de la gestion des données et de la publication</i></p> <p><i>L'utilité des statistiques est amoindrie par la faible importance accordée à l'outil statistique dans la prise de décision, l'importance des données étant mal cernée au niveau des décideurs dans un contexte marqué par la faiblesse des capacités institutionnelles en matière de gestion du développement</i></p> <p><i>Des actions visant la publication et la diffusion régulières des données doivent être entreprises pour promouvoir l'utilité des statistiques. Il s'agit en particulier de la mise en place d'un site Internet, d'un système d'aide à la prise de décision et des actions concrètes pour promouvoir la culture statistique.</i></p>

<b>Objectif stratégique N° 4</b>	Favoriser l'accès aux données et promouvoir la culture statistique		
<b>Domaine</b>	Publication et diffusion	<b>Responsable Secteur</b>	DNS
<b>Secteur</b>		<b>Contributions techniques</b>	
<b>Objectif opérationnel.4.1</b>	Favoriser l'accès et l'utilisation des données et promouvoir la culture statistique		
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en place d'un système d'aide à la décision</li> <li>• La création d'un site Internet à la DNS pour la diffusion des données et des meta-données</li> <li>• La DNS met en œuvre des actions de formation à l'utilisation des statistiques, à l'intention des décideurs et des cadres techniques et administratifs</li> </ul>		
<b>Actions envisagées</b>		<b>Calendrier indicatif de mise en oeuvre</b>	
1. Elaborer et la mettre en place une base de données Comores Infos		A réaliser à partir de 2008	
2. Créer et gérer un site Internet à la DNS		A réaliser à partir de 2009	
3. Organiser un séminaire gouvernemental de statistique par an sur des thèmes d'actualité		A réaliser à partir de 2009	
4. Organiser pour les administrateurs et les responsables publics et privés, un séminaire statistique par an sur des thèmes d'actualité		A réaliser à partir de 2009	
5. La DNS et les organes de production animent une fois par an la journée africaine de la statistique		A réaliser à partir de 2008	
<b>Besoins en renforcement des capacités</b>	Etudes et méthodologie	• AT locale pour conception Réseau et SGDB	
	Ressources humaines internes nouvelles	•	
	Formation	• Formation des cadres à l'utilisation du SGDB mis en place	

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation administrateur réseau</li> </ul>
	Capacités de traitement et de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 Mini réseau interne</li> <li>• 1 graveur de masse</li> <li>• mise à jour du parc PC existant pour conformité réseau</li> <li>• Matériels informatiques et de cartographie digitalisée</li> </ul>
	Autres types de capacité	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>



		Coût unitaire moyen (KMF)	Nombre d'unités à financer	Coût total (KMF)	
<b>Estimation de coûts</b>	Fonctionnement	Charges de personnel			
		Autres Charges récurrentes			
		Frais de publication et de diffusion			
		Equipement fongible			
		Divers frais de fonctionnement	3671642	Atelier de validation et de lancement de la base de données Comores Infos	3671642
			3671642	Séminaire gouvernemental de statistique par an (4)	14686567
			3671642	Séminaire pour les administrateurs et les responsables publics et privés (8)	29373134
			50000	120 personnes/jours de Frais de déplacement et Perdiems/ Ateliers et Séminaires	7000000
			3671642	Organisation Journée de la statistique, 2006-2010	18358209
			3671642	Frais de collecte et traitement pour l'actualisation de Comores Infos	18358209
	Total Fonctionnement			91447761	
	Investissement	Assistance technique internationale			
		Expertise nationale	600000	Expert Programmeur/réseau (4 ans)	28800000
			600000	Expert national SGDB (3 ans)	21600000
		Etudes et Enquêtes			
		Formations		Formation des structures au module Administrateur Comores Infos (Voyage d'études)	4920000
				Formation des structures au module utilisateurs (Comores Infos)	500000
		Equipements informatiques, bureautiques et logiciels		Equipement informatique, logiciels spécialisés et mise en réseau WEB	14760000
				Equipements et Réseau local	14760000
		Equipement logistique d'enquêtes			
Renforcement institutionnel					
Divers investissements					
Total Investissement			90840000		
Total général			182287761		

<b>Observations générales sur la stratégie de financement</b>	•
---	---

**Documentation disponible**

**Mashangama Monaward Ahmed et Abdou Raouf Echata, Rapport de mission: Atelier de formation à DevInfo, 2-6 juillet 2007 Douala Cameroun**

### 3.4.2. Diffusion des statistiques et adhésion aux normes internationales

Cadrage
<p><i>La diffusion des données est irrégulière et ne concerne qu'une production statistique limitée, tant au niveau de l'Union que des Îles autonomes. En effet, parmi les quatre principales structures de production statistique, seule la BCC publie régulièrement les statistiques monétaires et de balance de paiements dans son Rapport annuel. Les rapports d'enquêtes ou le rapport principal du RGPH, sont élaborés par la Direction Nationale de la Statistique, mais leur diffusion reste très limitée en raison de contraintes budgétaires.</i></p> <p><i>Le respect des délais et la périodicité des résultats statistiques, et leur conformité aux recommandations appropriées du SGDD, ne sont observés que par la BCC (pour la Balance des Paiements la Monnaie et le Crédit), et dans une moindre mesure, par la Direction Nationale de la Statistique pour ce qui est du dispositif des Prix. Dans l'ensemble, il n'y a pas de calendrier de publication des produits statistiques, ni de documentation particulière sur les méta données et leur éventuelle mise à jour</i></p> <p><i>L'amélioration de l'utilité des statistiques par l'adoption des nouvelles techniques de publication et de diffusion suivant un format adapté aux normes internationales en vigueur. Des actions doivent donc être entreprises en direction de la formation et de l'adaptation aux nouvelles techniques de diffusion, et la réalisation de publications statistiques répondant aux besoins prioritaires des utilisateurs.</i></p>

<b>Objectif stratégique N° 4</b>	Favoriser l'accès aux données et promouvoir la culture statistique		
<b>Domaine</b>	Publication et Diffusion	<b>Responsable Secteur</b>	DNS
<b>Secteur</b>		<b>Contributions techniques</b>	
<b>Objectif opérationnel.4.2</b>	Définir pour chaque secteur un format de diffusion adapté et conforme aux normes internationales		
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les secteurs publient et diffusent leurs informations statistiques pertinentes, et disposent d'un plan de formation pour une utilisation accrue des techniques modernes</li> <li>• L'Union des Comores adhère au Système Général de Diffusion des Données (SGDD)</li> </ul>		
	<b>Actions envisagées</b>	<b>Calendrier indicatif de mise en oeuvre</b>	
	1. Formation aux techniques de publication et de diffusion	A réaliser en 2009	
	2. Refonte éventuelle des publications actuelles	A partir de 2009	
	3. Séminaires et Ateliers de formation au SGDD	A partir de 2009	
	4. Mise à jour des données et méta données	Idem Action 1	
	5. Edification de base de données centralisées et accessibles au public	Pour mémoire, Objectif opérationnel 4.1	
	6. Publication d'un tableau de bord économique et social, d'un bulletin semestriel de conjoncture et de divers documents thématiques	A partir de 2008	
<b>Besoins en renforcement des capacités</b>	Etudes et méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AT pour analyse et proposition de refonte des systèmes de diffusion sectoriels</li> <li>• Appui technique du FMI</li> </ul>	
	Ressources humaines internes nouvelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>	
	Formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation en technique de diffusion</li> <li>• Formations ou stages sur la mise en oeuvre du SGDD</li> </ul>	
	Capacités de traitement et de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>	

		Autres types de capacité	•		
			Coût unitaire moyen (KMF)	Nombre d'unités à financer	Coût total (KMF)
<b>Estimation de coûts</b>	Fonctionnement	Charges de personnel			
		Autres Charges récurrentes			
		Frais de publication et de diffusion	3000	Tableau économique et social par Ile Autonome et pour l'Union	7500000
			3000	Bulletin semestriel de conjoncture	9000000
			3000	Diverses publications thématiques	6000000
		Equipement fongible			
		Divers frais de fonctionnement			
		Total Fonctionnement			
	Investissement	Assistance technique internationale	7343284	1 mois/homme Consultant Refonte systèmes de diffusion sectoriels	7343284
		Expertise nationale			
		Etudes et Enquêtes			
		Formations		Formation techniques de publication et diffusion	pm Objectif 2.2
			4920000	Voyages d'études/ Formation SGDD	4920000
		Equipements informatiques, bureautiques et logiciels			
		Equipement logistique d'enquêtes			
		Renforcement institutionnel			
		Divers investissements			
	Total Investissement				12263284
	Total général				34763284
<b>Observations générales sur la stratégie de financement</b>		•			

**Documentation disponible**